

**L'(in)visibilité stratégique :
Le multipartenariat et les
partenariats coopératifs financés par
les entreprises dans le secteur de
l'extraction du cobalt en République
démocratique du Congo**

Sarah Katz-Lavigne
Sara Geenen
Hadassah Arian



The IOB Working Paper Series seeks to stimulate the timely exchange of ideas about development issues, by offering a forum to get findings out quickly, even in a less than fully polished form. The IOB Working Papers are vetted by the chair of the IOB Research Commission. The findings and views expressed in the IOB Working Papers are those of the authors. They do not necessarily represent the views of IOB.

Institute of Development Policy

Postal address:	Visiting address:
Prinsstraat 13	Lange Sint-Annastraat 7
B-2000 Antwerpen	B-2000 Antwerpen
Belgium	Belgium

Tel: +32 (0)3 265 57 70
Fax: +32 (0)3 265 57 71
e-mail: iob@uantwerp.be

<http://www.uantwerp.be/iob>

WORKING PAPER / 2025.03

ISSN 2294-8643

L'(in)visibilité stratégique : Le multipartenariat et les partenariats coopératifs financés par les entreprises dans le secteur de l'extraction du cobalt en République démocratique du Congo

Sarah Katz-Lavigne, Sara Geenen and Hadassah Arian

contact: sarah.katz-lavigne@uantwerpen.be, sara.geenen@uantwerpen.be, hadassah.arian@uantwerpen.be

note: Le texte a été traduit de l'anglais par DeepL (y compris des extraits de texte en anglais ainsi que des extraits d'entretiens menés en anglais). La traduction a par la suite été vérifiée et corrigée par la première auteure afin d'en assurer la fiabilité.

March 2025



University of Antwerp
IOB | Institute of
Development Policy

L'(in)visibilité stratégique : Le multipartenariat et les partenariats coopératifs financés par les entreprises dans le secteur de l'extraction du cobalt en République démocratique du Congo¹

Sarah Katz-Lavigne, Sara Geenen, Hadassah Arian

Résumé

Alors que les interventions de « développement » visibles, souvent sous la forme de panneaux d'affichage des ONG et des Nations Unies qui proclament fièrement un projet ou un programme, sont monnaie courante en RDC, certaines initiatives internationales visant à « nettoyer » les mines de cobalt artisanales sont étonnamment discrètes lorsqu'il s'agit de se faire connaître. Comment expliquer ce scénario contre-intuitif ? Il se peut que les acteurs de l'espace « approvisionnement responsable » préfèrent s'associer à des acteurs locaux, tels que les coopératives minières, pour des raisons d'autonomisation locale et de durabilité à long terme, mais nous soutenons que ce n'est pas la seule raison. En nous inspirant du travail sur l'(in)visibilité, y compris Thung (2023) à propos des « régimes de visibilité », nous soutenons que des entreprises très en vue, telles que des sociétés minières et des fabricants d'automobiles, s'(in)visibilisent eux-mêmes dans le secteur de l'exploitation du cobalt en RDC afin de prévenir et de traiter les « risques » perçus. En même temps, ils maintiennent le secret sur leur propre implication dans des parties plus « controversées » des chaînes d'approvisionnement de minerais, et en influençant les développements à une distance (plus ou moins grande), par l'intermédiaire d'ONG et de coopératives.

Introduction

Au cours des dernières années, la demande de « minéraux critiques » pour la « transition verte », c'est-à-dire l'abandon des combustibles fossiles, a augmenté rapidement. Le cobalt, par exemple, est recherché pour être utilisé dans les batteries lithium-ion des véhicules électriques (VE) et des téléphones portables (Scheele et al. 2016). Le marché des VE a connu une croissance rapide, passant de presque zéro en 2010 à une production de 2,3 millions de véhicules en 2020, soit environ 3,2 % du marché mondial des véhicules. La demande de VE devrait continuer à augmenter considérablement et Bloomberg prévoit que d'ici 2040, plus des deux tiers des voitures vendues dans le monde seront des VE (McKerracher & Wagner, 2021). Le Cobalt Institute a noté en 2023 que le secteur des VE est devenu le plus gros consommateur de cobalt, représentant 40 % de la demande totale de cobalt. D'ici 2030, la demande mondiale de cobalt devrait doubler (Cobalt Institute, 2023, p. 2). L'augmentation de la demande de cobalt a également des dimensions géopolitiques importantes, car « les pays producteurs, transformateurs et consommateurs forment des allégeances et des rivalités pour garantir l'approvisionnement de ce métal » (Manley et al., 2022, p. 6). Les États-Unis, l'Union européenne et le Canada figurent parmi les pays et régions dont le cobalt est l'un des minéraux critiques. La République démocratique du Congo (RDC) joue un rôle central

¹ Le texte a été traduit de l'anglais par Deepl (y compris des extraits de texte en anglais ainsi que des extraits d'entretiens menés en anglais). La traduction a par la suite été vérifiée et corrigée par la première auteure afin d'en assurer la fiabilité.

dans ces processus : on estime que 73% de la production mondiale de cobalt provenait de la RDC en 2022 (Cobalt Institute 2023).

Ces développements ont conduit une multiplicité d'acteurs à s'engager dans un examen plus approfondi de la manière dont le cobalt congolais est extrait et des conditions dans lesquelles il l'est. On estime que la majeure partie de la production de cobalt en RDC, en termes de volume, provient de l'exploitation minière à grande échelle (LSM) – estimée à 80-85%, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (ÉMAPE) représentant 15-20% – bien qu'il soit difficile de déterminer la part de l'exploitation minière artisanale dans le total, qui fluctue (Banza et al., 2018), et qui était auparavant beaucoup plus élevée (van den Brink et al., 2020). L'ÉMAPE fait référence à l'extraction non industrielle de minéraux, bien que sur un continuum d'intensité technologique et d'utilisation allant du non-mécanisé au semi-mécanisé. L'entreprise publique d'extraction de cuivre et de cobalt Gécamines a signé des contrats avec des investisseurs étrangers, à partir des années 2000, pour ses vastes concessions minières dans l'ancienne province du Katanga (Iguma Wakenge 2018). Ce processus de privatisation a débouché sur 38 contrats de coentreprise, dont la mine de Ruashi (avec la société sud-africaine Metorex) en 2004 et Tenke Fungurume, signée avec la société américaine Phelps Dodge et la société canadienne Tenke Mining en 2005 (Global Witness 2006, 37). Ces projets miniers ont eu un impact profond, souvent négatif, sur les communautés locales, notamment en raison de l'expulsion de milliers de mineurs artisanaux (Katz-Lavigne, 2019 ; 2020a). Malgré (ou probablement à cause) de la domination des LSM et du fait que l'ÉMAPE représente la part minoritaire du cobalt extrait en RDC, le cobalt issu de l'ÉMAPE a fait l'objet d'une attention particulière au niveau international.

Le lancement en 2016 du rapport « Voilà pourquoi on meurt » Les atteintes aux droits humains en République Démocratique du Congo alimentent le commerce mondial du cobalt », par l'ONG congolaise Afrewatch et Amnesty International, a marqué un tournant dans l'attention mondiale portée au cobalt congolais. Le rapport a été publié avec relativement peu de retentissement au début, mais il a fait l'objet d'une couverture médiatique importante une fois que la demande de cobalt (et ensuite son prix) a véritablement explosé. Le rapport attire l'attention sur les conditions dangereuses de l'ÉMAPE du cobalt – y compris pour les enfants mineurs – telles que les effondrements de mines et les accidents dans les puits souterrains, entraînant parfois des décès. Le rapport souligne que le cobalt issu de l'ÉMAPE congolaise, qui « est utilisé pour alimenter les téléphones mobiles, les ordinateurs portables et d'autres appareils électroniques portatifs », fait partie des chaînes d'approvisionnement de nombreuses grandes marques mondiales. De leur côté, les journalistes, les chercheurs, les entreprises et les ONG occidentaux ont accordé une grande attention à l'ÉMAPE du cobalt en RDC et aux conditions de travail et aux violations des droits de la personne, y compris une attention disproportionnée au travail des enfants (Katz-Lavigne et al., à paraître ; Katz-Lavigne, 2024).

De nombreuses entreprises, organismes régionaux, sociétés de conseil et ONG (internationales) ont rapidement pris le train en marche, faisant pression pour que les chaînes d'approvisionnement en ÉMAPE du cobalt de la RDC soient « nettoyées ». En pratique, ce processus implique de « dérisquer » (Gabor & Sylla, 2023) ces chaînes d'approvisionnement en s'attaquant aux risques – tels que le travail des enfants, les effondrements de mines et les accidents – les plus susceptibles d'affecter la réputation et les résultats des acteurs du marché en aval (Katz-Lavigne et al., à paraître ; S. Geenen et al., à paraître). Cette évolution fait écho aux événements survenus il y a plus de dix ans, lorsque les mines artisanales d'étain, de tungstène, de tantale et d'or (3TG) de l'est de la RDC ont suscité une vague similaire d'attention et d'inquiétude de la part de la communauté internationale. Compte tenu des conflits violents cycliques de longue date et de la présence de multiples groupes armés

dans l'est de la RDC, les 3TG ont été largement qualifiés de « minerais de conflit » par les décideurs politiques internationaux et les acteurs humanitaires et des ONG, avec une compréhension simplifiée de la dynamique complexe des conflits qui attribuait ces conflits à la « cupidité » pour les minerais. Vogel (2022) considère la campagne internationale de plaidoyer qui en a résulté comme un cas d'école de sauveur blanc qui a négligé les préoccupations et les priorités du peuple congolais, ce qui a finalement conduit à un boycott « de facto » qui a eu un impact négatif sur les moyens de subsistance de nombreux mineurs. Afin de tirer les leçons de ces leçons et de ces impacts négatifs, des tentatives ont été faites plus récemment, dans le contexte du boom du cobalt, pour (ré)intégrer de manière sélective un plus petit nombre de mineurs dans les projets internationaux de « cobalt responsable » (Katz-Lavigne, 2024) qui font l'objet du présent document.

L'objectif de cet article est d'étudier les raisons pour lesquelles les initiatives dans le domaine de l'approvisionnement responsable en cobalt qui opèrent dans le sud-est de la RDC ont tendance à minimiser ou à dissimuler leur présence et leur marque physique sur les sites miniers. Il s'agit notamment d'initiatives multipartites financées par des entreprises, comme l'Alliance du Cobalt Équitable (ACE), et de projets davantage axés sur le « développement », comme Cobalt for Development (C4D). Sur le terrain, ils choisissent de s'associer à des coopératives minières congolaises, qui deviennent la face visible et légitime de ces initiatives internationales. Qu'est-ce que cette dynamique nous apprend sur la manière dont les grandes entreprises se positionnent par rapport à l'exploitation minière artisanale, aux mineurs artisanaux et aux initiatives internationales actives dans le secteur minier du cobalt en RDC, sur la manière dont elles déploient leur (in)visibilité et sur les raisons qui les poussent à le faire ? Dans cet article, nous nous penchons sur les implications, les impacts et les inconvénients potentiels cachés de ces efforts (ostensiblement participatifs) visant à garantir l'appropriation locale, par les coopératives, des initiatives visant à « nettoyer » les chaînes d'approvisionnement en cobalt. Notre question de recherche est donc de savoir comment et pourquoi les entreprises investisseuses et les ONG et initiatives internationales se « déguisent » ou s'invisibilisent. Notre argument principal est que le choix de ces initiatives de se « cacher » derrière les coopératives minières congolaises a finalement pour effet de minimiser et de masquer l'implication des entreprises bailleurs de fonds, pour qui la visibilité – c'est-à-dire le fait d'être vu en train de jouer un rôle dans la chaîne d'approvisionnement de l'ÉMAPE – constituerait une menace pour la réputation de leur entreprise. Notre principale contribution à la littérature – qui a tendance à se concentrer sur la façon dont les acteurs et les informations *sont invisibilisés* ou *résistent à l'invisibilisation* – est centrée sur la façon dont la visibilité est gérée dans le cadre de ces arrangements : en particulier, comment les acteurs de l'entreprise s'invisibilisent stratégiquement, et pourquoi.

Méthodologie

Cet article est basé sur des données recueillies dans le cadre du projet de recherche *Conduire au changement [Driving Change] : Mettre les petits producteurs aux commandes de la réglementation de la chaîne d'approvisionnement en piles et en minéraux* (voir également Katz-Lavigne et al, à paraître). Les chercheurs du projet (pour la plupart congolais) ont collecté des données et mené des actions de sensibilisation dans trois régions : 1) les sites d'ÉMAPE Kamilombe, Mutushi, UCK et Shabara, et la ville de Kolwezi, capitale de la province du Lualaba, de janvier-février 2023, mai 2024, et septembre 2024 ; 2) la ville de Lubumbashi, capitale de la province du Haut-Katanga, en octobre 2022 et janvier 2023 ; et 3) les sites d'ÉMAPE de Luhihi, Nyabibwe, Nzibira et Mwenga, et la ville de Bukavu, capitale de la province du Sud-Kivu, en mai-juillet 2023 et en juin 2024. La première période

de collecte de données comprenait des entretiens et des discussions de groupe avec des mineurs artisanaux, des représentants de coopératives, la société civile/ONG, des initiatives internationales, et plus encore. La deuxième période a été financée par une petite subvention de l'Université d'Anvers pour le projet complémentaire *InfoMine : Accès à l'information et à la communication en matière de recherche dans les mines congolaises*. InfoMine comprenait à la fois la collecte de données de suivi et le partage des résultats de Conduire au changement ainsi que du matériel de sensibilisation créé avec un artiste de Lubumbashi. Les chercheurs de Conduire au changement ont mené plus de 225 entretiens individuels et 13 groupes de discussion dans le Lualaba, et plus de 350 entretiens et 12 groupes de discussion dans le Sud-Kivu. Pour InfoMine, une partie de l'équipe de Conduire au changement (deux chercheurs au Sud-Kivu et deux au Lualaba) est retournée dans les régions minières en 2024 pour *restituer* (débriefing) les résultats et recueillir des données sur l'accès des mineurs artisanaux à l'information (numérique). En mai 2024, deux chercheurs de Conduire au changement ont organisé des réunions de suivi avec des leaders de la société civile et des coopératives dans la région de Kolwezi. En septembre 2024, également avec des fonds InfoMine, deux chercheurs (dont un de l'équipe Conduire au changement) sont retournés à Kolwezi pour organiser des groupes de discussion avec des mineurs, des femmes laveuses et des membres de coopératives, afin de déterminer dans quelle mesure et comment ils accèdent à l'information.

Dans les deux régions, des chercheurs congolais affiliés à des universités congolaises et à des organisations non gouvernementales ont effectué la majeure partie de la collecte de données, après une période de formation et de recherche en collaboration avec la première auteure, une chercheuse postdoctorale basée à Anvers. Les six chercheurs basés à Lubumbashi et les quatre chercheurs basés à Bukavu venaient d'horizons divers, notamment du droit, de la linguistique, de la recherche et du plaidoyer des ONG et de l'expérience de la recherche qualitative dans les mines d'ÉMAPE. La période de formation d'une semaine, suivie de plusieurs semaines de recherche collaborative impliquant la postdoc et les équipes de recherche du Lualaba et du Sud-Kivu, comprenait l'examen des objectifs du projet et du plan de collecte des données, la discussion des principes éthiques et l'évaluation des risques et de la sécurité, le pilotage et l'ajustement des protocoles d'entretien, la préparation des rapports quotidiens sur l'observation et la transcription des entretiens, ainsi que la planification collaborative des voyages de recherche. Les équipes de recherche et la chercheuse postdoctorale ont également réalisé plusieurs entretiens communs à Kolwezi et à Bukavu, ce qui a permis d'affiner les outils de recherche. La chercheuse postdoctorale et la chercheuse principale ont procédé à une analyse thématique des données à l'aide de NVivo, ce qui a ensuite permis de rédiger en collaboration plusieurs articles, dont le présent document fait partie.

Contexte

Le contexte de la RDC et l'émergence de projets de « cobalt responsable » en RDC

Les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de 2011 stipulent que les entreprises ont la responsabilité d'exercer une « diligence raisonnable en matière de droits de l'homme afin d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de rendre compte de la manière dont elles traitent les impacts sur les droits de l'homme ». (OHCHR, n.d.) Selon le Guide sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2016a, p. 13), le devoir de diligence est « un processus continu, proactif et réactif par lequel les entreprises peuvent s'assurer qu'elles respectent les droits de l'homme et qu'elles ne contribuent

pas à un conflit ». Il est attendu des entreprises qu'elles fassent preuve de diligence raisonnable dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement, y compris en amont, de la mine à la fonderie, et en aval, de la fonderie au produit final (Schütte, 2019, pp. 674-675). Le devoir de diligence est apparu il y a plus de dix ans « comme un nouveau concept visant à favoriser des chaînes d'approvisionnement en matières premières éthiquement responsables. » (Schütte, 2019, pp. 674-675) Plus récemment, les « États d'origine » des entreprises ont mis en place des réglementations obligatoires pour les tenir responsables de tout résultat négatif, en termes d'environnement et de droits de la personne, dans leurs chaînes d'approvisionnement à l'étranger. La littérature sur les obligations de diligence raisonnable a décrit ces développements comme « une approche nouvelle et potentiellement efficace pour gouverner les chaînes d'approvisionnement mondiales » (Gustafsson et al., 2023, p. 1). Par ailleurs, on parle d'approvisionnement responsable dans les chaînes d'approvisionnement en minerais lorsqu'un acheteur prend des mesures conscientes pour acheter des produits d'origine éthique, c'est-à-dire des produits qui cherchent à éviter les risques énoncés dans le Guide OCDE sur le devoir de diligence concernant « les violations graves des droits de l'homme, la corruption, le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale et d'autres aspects » (Mancini et al., 2020, p. 10). Ce concept met l'accent sur la nécessité de s'engager dans les chaînes d'approvisionnement présentant des risques, plutôt que de les contourner complètement.

L'approvisionnement responsable à partir des chaînes d'approvisionnement en minerais congolais a gagné en importance après que la législation obligatoire en matière de diligence raisonnable sur les « minerais de conflit » a été critiquée pour avoir conduit les entreprises à se désengager de la RDC (Matthysen et al., 2019). La campagne internationale de sensibilisation aux « minerais de conflit », menée par des ONG telles que Enough Project et Global Witness (Vogel, 2022), a attribué les conflits armés congolais au désir des groupes armés non étatiques de financer leurs activités violentes grâce aux richesses minières de la RDC. La section 1502 de la loi américaine Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act de 2010 a changé la donne en ce qui concerne les pays exigeant légalement le respect des normes par les entreprises en aval (Taka, 2014a, p. 7 ; IPIS/ULULA, 2019, p. 8). La section 1502 obligeait les entreprises cotées en bourse aux États-Unis à révéler leur utilisation de minerais de conflit et à préciser si l'un de ces minerais provenait de la RDC ou de ses voisins (IPIS/ULULA, 2019, p. 8). Les initiatives mises en place en réponse à la publicité faite aux minerais de conflit tendent à être multipartites, étant donné que les chaînes d'approvisionnement en question sont caractérisées par leur complexité et souvent par leur caractère informel, et compte tenu de la capacité limitée de l'État congolais dans de nombreuses régions (Taka, 2014a, pp. 5-6).

La loi Dodd-Frank a eu un impact majeur sur l'ÉMAPE dans l'est de la RDC. Ses effets sur le terrain, qui étaient au mieux ambigus et au pire négatifs, ont finalement conduit à un changement dans les discussions sur la conception et la mise en œuvre de cadres similaires à l'avenir (Schouten & Miklian, 2020). Dans une certaine mesure, l'accent est passé d'un approvisionnement « sans conflit » à un approvisionnement responsable, en mettant l'accent sur l'augmentation de la participation et de l'appropriation des acteurs congolais. Ces évolutions ont encouragé les décideurs politiques et les responsables de la mise en œuvre des programmes sur le terrain à adopter des approches plus inclusives et progressives (Cuvelier et al., 2014, pp. 26-27) – du moins en théorie.

De nombreuses entreprises ont adopté un discours sur l'approvisionnement responsable. Tesla, par exemple, a écrit dans son rapport 2021 sur les minerais de conflit que l'entreprise

reconnait l'importance de l'exploitation minière pour les communautés locales et encourage l'approvisionnement éthique en République démocratique du Congo (RDC). Comme le

recommande l'OCDE, nous ne sommes pas favorables à un embargo, implicite ou explicite, sur les matériaux de la RDC, mais nous autorisons l'approvisionnement dans la région lorsque cela peut être fait de *manière responsable* par le biais de chaînes de valeur vérifiées (Tesla, 2021 ; italiques ajoutées).

Le secteur technologique, en particulier, s'est montré particulièrement actif pour répondre aux préoccupations concernant les abus et a favorisé la création des premières structures pour l'approvisionnement responsable en minerais de conflit (Deberdt & Billon, 2021, p. 5)

Au milieu des années 2010, un changement géographique a également vu l'accent mis sur l'approvisionnement responsable passer de l'étain, du tungstène, du tantale et de l'or (3TG) dans l'est de la RDC à l'exploitation du cobalt dans les provinces du sud-est du Haut-Katanga et en particulier du Lualaba. Comme indiqué, les acteurs extérieurs ont tendance à considérer que les « risques » concernent uniquement l'ÉMAPE (USAID, 2020, pp. 8-9 ; S. Geenen et al., à paraître), et de nombreux observateurs en sont venus à considérer les mines de cobalt congolaises comme synonymes de violations des droits de la personne et de travail des enfants. Certaines entreprises en aval, comme BMW, ont annoncé qu'elles se désengageaient de la RDC en raison de préoccupations concernant les conditions de travail dans l'ÉMAPE et les chaînes d'approvisionnement « entachées » (Els, 2020). Certains fournisseurs en amont ont refusé d'acheter du cobalt artisanal afin de répondre aux préoccupations des clients en aval. Glencore (2020) et Umicore (n.d.) déclarent avoir interdit l'entrée dans leurs chaînes d'approvisionnement de minerais extraits de manière artisanale.

La focalisation étroite des initiatives d'approvisionnement responsable sur certaines violations des droits de la personne (comme le travail des enfants) fait que des problèmes plus profonds – comme l'accès à la terre, la redistribution des richesses et l'inégalité entre les sexes – sont négligés (Deberdt & Billon, 2021, p. 10 ; Deberdt, 2022). Pourtant, les opérations des LSM sont également caractérisées par des risques majeurs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail (SST) (S. Geenen et al., 2021 ; Pattison, 2021 ; RAID, 2021) ; de pollution environnementale (Banza Lubaba Nkulu et al., 2018) ; et de corruption (S. Geenen et al., 2021 ; Resource Matters, 2019). En outre, « la structure complexe des chaînes de valeur où les matériaux artisanaux et industriels sont souvent mélangés à un moment ou à un autre » jette le doute sur les affirmations des entreprises selon lesquelles elles ne s'approvisionnent qu'auprès des mines industrielles (Resource Matters, 2019, p. 8). Outre le refus de s'approvisionner en cobalt d'origine artisanale congolais, les entreprises ont pris des mesures pour prévenir les atteintes à leur réputation, notamment en contribuant au développement d'outils technocratiques de diligence raisonnable, en soutenant les tentatives de validation de la conformité des raffineurs et des fonderies qui traitent le cobalt, et en créant des approches de déclaration et de divulgation de la chaîne d'approvisionnement (Mancini et al., 2020, p. 38).

Comme pour les 3T et l'or, la formalisation de l'ÉMAPE a été présentée comme une solution magique à la multiplicité des défis (S. Geenen, 2012). La formalisation comprend des mesures telles que l'octroi de licences, la création de coopératives de mineurs, la mise en œuvre de mesures relatives au travail, à l'environnement et autres prévues dans les règlements miniers, l'adhésion aux normes nationales pour la certification et le commerce formel (Cibaye & CIGOH, 2021 ; S. Geenen, 2012). Ainsi, quelques acteurs en aval ont cherché à s'engager directement avec le secteur d'ÉMAPE du cobalt (Calvão et al., 2021 ; Mancini et al., 2020, p. 38), et plus particulièrement en encourageant le développement de coopératives minières artisanales en tant que partenaires pour des projets (pilotes). Cependant, comme nous l'avons noté, ces projets ont porté sur un nombre de mineurs bien inférieur à celui qui est réellement présent et actif dans les provinces congolaises du Haut-

Katanga et du Lualaba. De nombreux mineurs artisanaux sont contraints d'opérer « illégalement » sur des concessions minières industrielles.

Dans ce contexte, les initiatives multipartites (MSI) se sont avérées être un mécanisme clé pour aborder et financer les risques (perçus) dans les chaînes d'approvisionnement de l'ÉMAPE en RDC (Sofala Partners & BetterChain, 2019, p. 53). En ce qui concerne le cobalt, plusieurs MSI (ou des mécanismes similaires plus petits) ont été créées pour s'attaquer aux conditions de travail et au travail des enfants, bien que ces efforts n'aient pas été exempts de défis en termes de mise en œuvre. Une personne interrogée dans le cadre d'une initiative internationale a comparé la recherche de financement pour la diligence raisonnable et la traçabilité dans le secteur du cobalt et du cuivre (parfois appelé 2C) dans le sud-est de la RDC, au secteur de l'étain, du tantale, du tungstène et de l'or (3TG) dans l'est de la RDC. Cette personne interrogée a fait remarquer que la recherche de financement pour de telles activités dans le secteur du cuivre et du cobalt représente un défi important, dépendant des acheteurs internationaux qui fournissent des fonds malgré le fait qu'il n'y ait pas encore de mesures obligatoires de diligence raisonnable en matière de droits de la personne en place :

Dans les 3TG, c'est comme une obligation, leurs services sont payants. Ils sont payés pour la diligence raisonnable, pour la traçabilité. L'exportateur en supporte le coût. Ici, comme il ne s'agit pas d'une obligation, il est difficile de forcer les exportateurs à supporter les coûts. Les acheteurs internationaux et les consommateurs finaux donnent de l'argent. Ils y tiennent pour leur réputation, même si ce n'est pas encore une obligation. Ils veulent acheter en toute confiance (communication personnelle, Kolwezi, le 3 février 2023).

L'une des plus actives au niveau local, la Fair Cobalt Alliance, également connue sous le nom de FCA (ou *L'Alliance du Cobalt Équitable* en français) est une plateforme multipartite qui met en œuvre des mesures visant à professionnaliser et à renforcer le secteur de l'ÉMAPE du cobalt congolais et à soutenir un développement économique local plus large (Fair Cobalt Alliance, n.d.-a). La FCA a été lancée en 2020 par The Impact Facility (TIF) (qui est étroitement liée à la société de conseil TDi Sustainability), avec des partenaires du secteur des ONG et des entreprises. La FCA est dirigée par un directeur exécutif et dispose d'un comité directeur de sept membres, actuellement composé de représentants des entreprises Fairphone (une entreprise sociale néerlandaise) (United Nations Climate Change, n.d.), Tesla, Signify, Glencore et LG Energy Solutions ; des organisations à but non lucratif Save the Children et Centre for Child Rights and Business ; et d'un organisme congolais, le *Centre Arrupe pour la Recherche et la Formation* (CARF) (Fair Cobalt Alliance, n.d.-b). L'objectif de la FCA est d'augmenter la quantité de cobalt d'origine artisanale que l'industrie accepte d'acheter, conformément aux normes internationales et aux meilleures pratiques. À cette fin, la FCA vise à améliorer les conditions dans les sites d'ÉMAPE, à créer une coalition dans la chaîne d'approvisionnement et à contribuer au développement de la communauté. Sa vision comprend donc cinq résultats : 1) la SST par l'amélioration de la santé et de la sécurité ; 2) des conditions de travail acceptables ; 3) la transformation de la FCA en une initiative croissante et économiquement durable ; 4) une réduction des niveaux de travail des enfants ; et 5) une augmentation des revenus des ménages (Fair Cobalt Alliance, n.d.-d). Dans son rapport annuel pour 2022, la FCA a indiqué qu'avec l'ajout de six nouvelles entreprises, l'initiative s'était élargie à 24 membres (Fair Cobalt Alliance, 2022). FCA met en œuvre ses activités en collaboration avec des partenaires locaux congolais : la Coopérative minière pour le développement social (CMDS) qui gère le site d'ÉMAPE de Kamilombe, l'organisation à but non lucratif Alternatives for Actions (A.F.A.) et la Maison Kwetu, une organisation à but non lucratif qui travaille avec des garçons dans le besoin (Fair Cobalt Alliance, n.d.-c).

Cobalt for Development, également connu sous le nom de C4D, est un projet de développement (avec de multiples parties prenantes) mené par Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH (Cobalt for Development, n.d.) et financé par les consommateurs finaux (représentants d'une initiative internationale, communication personnelle, Kolwezi, 26 janvier 2023). Le C4D est uniquement financé par un partenariat interindustriel comprenant les entreprises BASF, BMW Group, Samsung Electronics, Samsung SDI, Stihl et Volkswagen (Cobalt for Development, n.d.). L'objectif déclaré du C4D est d'améliorer les conditions de travail et de vie des mineurs artisanaux et de leurs communautés dans les zones d'extraction du cobalt en RDC, en collaborant directement avec les mineurs par l'intermédiaire des coopératives, des autorités congolaises et des acteurs de la société civile. Le projet met l'accent sur le renforcement de la conformité légale, l'amélioration des normes de travail et de santé, la garantie d'une meilleure gestion de l'environnement et le bien-être économique et social (Cobalt for Development, n.d.).

Le programme Better Mining (anciennement connu sous le nom de Better Sourcing Program pour le 3TG et Better Mining pour le cobalt) de Resource Consulting Service (RCS) Global Group (qui fait désormais partie de SLR Consulting) s'applique à la partie en amont de l'ÉMAPE (Deberdt & Le Billon, 2022). Better Mining, un « programme d'assurance et d'impact agnostique en matière de minéraux », assure un suivi et un soutien continus sur et autour des sites d'ÉMAPE (RCS Global Group, n.d.-a). Better Mining assure la validation la chaîne d'approvisionnement à l'aide de 16 critères essentiels, qui sont conformes au Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque (Deberdt, 2021a, p. 8). Le programme a pour objectifs 1) d'aider les entreprises en aval à identifier les sites d'ÉMAPE dans leur chaîne d'approvisionnement et à faire preuve de diligence raisonnable à leur égard ; 2) de permettre aux entreprises de soutenir le développement sur les sites d'ÉMAPE et dans les communautés ; et 3) de fournir une assurance pour faciliter l'accès au marché des exportateurs qui se conforment aux attentes en matière d'approvisionnement responsable. Depuis 2021, RCS Global Group s'est associé à la Responsible Minerals Initiative afin de renforcer la mise en œuvre de Better Mining sur les sites de l'ÉMAPE, en particulier pour le cuivre et le cobalt (RCS Global Group, 2021b). Selon le site web de Better Mining, les entreprises qui soutiennent cette initiative sont Google, Sony, Volvo, LG Electronics, CMOC et Huayou Cobalt (RCS Global Group, n.d.-a). Dans un courriel de RCS Global datant d'août 2024 et invitant les destinataires à un webinaire sur l'impact en 2023 de Better Mining, une liste de « Nos partenaires et soutiens en 2023 » comprenant Cisco, Ford, Intel, CMOC, le Département du travail des États-Unis et la Responsible Minerals Initiative figurait au bas du courriel (RCS Global Group, communication personnelle, le 22 août 2024).

Selon le rapport d'impact 2022 de Better Mining, en 2021, le programme a étendu ses activités à cinq sites d'ÉMAPE supplémentaires, couvrant ainsi environ 20 % des sites artisanaux accessibles dans le secteur du cobalt congolais. Au cours de la période allant du 1er avril 2021 au 31 mars 2022, 2048 incidents ont été identifiés par Better Mining. À la fin, le programme avait formulé des recommandations pour plus de 1000 actions correctives. Sur les 1098 actions correctives recommandées jusqu'au 31 mars, 888 (81%) avaient été mises en œuvre ou étaient en cours (Better Mining, 2023). Il convient de noter que si la détermination du nombre de mines artisanales dans la région est une tâche difficile, le pourcentage de ces mines qui sont accessibles est relativement faible, ce qui relativise la référence de Better Mining à « 20 % de mines artisanales accessibles ». Un rapport de 2019 de BGR fait référence à 102 mines produisant du cuivre et/ou du cobalt. Sur ces 102 mines, 23 n'étaient connues que par leur nom, le type de minerai produit et leur emplacement approximatif. Pour 13 autres mines, divers acteurs ont bloqué ou refusé l'accès ou la collecte de données. Huit autres mines étaient inactives lorsque les équipes de terrain de BGR ont visité ces

sites. Le rapport 2019 fait donc référence à 58 mines qui étaient actives et accessibles au moment de la visite (BGR, 2019). Un récent article de blog a fourni une estimation encore plus basse, de 30 à 40 sites ASM informels (Sturmes, n.d.).

Better Mining s'appuie sur des technologies numériques, notamment la blockchain, pour le suivi et la traçabilité et pour partager des informations en temps réel (Calvao & Gronwald, 2019, p. 7). Les agents de suivi s'engagent dans un processus continu de collecte de données sur les risques, le contexte et l'impact sur les sites d'ÉMAPE, y compris les mesures correctives prises. La collecte de données se fait au moyen d'une application de téléphone intelligent spécialement conçue à cet effet. Les sacs de minéraux sont étiquetés à l'aide de codes-barres et des informations telles que le poids, la localisation et l'horodatage sont collectées à différentes étapes. Les expéditions sont ensuite suivies jusqu'au point d'exportation. Des spécialistes de la diligence raisonnable vérifient et analysent chaque mois les données relatives aux risques et à la traçabilité, et des plans d'action correctifs (PAC) sont élaborés en conséquence. Ces plans sont publiés tous les mois et les entreprises qui les soutiennent reçoivent des informations sur le degré de réalisation de ces plans (RCS Global Group, n.d.-a).

Bien que Better Mining ne soit pas une MSI, elle met l'accent sur le multipartisme, en particulier lorsqu'il s'agit des PAC qu'elle propose. La mise en œuvre de ces PAC dépend des coopératives, étant donné que le rôle de Better Mining est d'effectuer un suivi et de formuler des recommandations lors de réunions mensuelles. Better Mining explique que sa procédure CAP « s'appuie sur les principes fondamentaux d'une approche multipartite de l'amélioration continue en suscitant l'engagement et la collaboration de multiples parties prenantes ». (Better Mining, 2023, p. 14) Cela comprend des réunions mensuelles avec les parties prenantes locales, organisées sur chaque site de l'ÉMAPE faisant partie du programme Better Mining, « pour discuter des risques et pour examiner les actions correctives mensuelles assignées par Better Mining » (ibid). Le programme signe des protocoles d'accord avec les coopératives auxquelles il se réfère en tant qu'acteur numéro un (représentants d'une initiative internationale, communication personnelle, Kolwezi, le 3 février 2023)

Jusqu'à présent, l'implication des acteurs corporatifs dans les initiatives conçues pour « améliorer » le secteur de l'ÉMAPE du cobalt indique, sans surprise, que l'accent est mis sur les risques aux réputations plutôt que sur une véritable responsabilité sociale des entreprises (RSE) (Deberdt & Billon, 2021, p. 11 ; Diemel & Hilhorst, 2019) (qui est elle-même un terme contesté dans la littérature). Trafigura, la société de négoce de matières premières qui a financé le projet d'approvisionnement responsable de Mutoshi (qui comprenait également une ONG internationale, une coopérative congolaise et une société minière en tant que partenaires), a constaté que le projet Mutoshi améliorerait la productivité des mineurs artisanaux. Pourtant, lorsque le prix mondial du cobalt a augmenté, les revenus moyens des mineurs participant au projet pilote étaient en fait inférieurs à ceux du groupe de contrôle non impliqué dans le projet. De plus, lorsque le prix du cobalt a chuté de manière drastique, les mineurs liés au projet ont eu des revenus très faibles (Deberdt & Billon, 2021).

Initiatives multipartites dans la gouvernance transnationale des chaînes d'approvisionnement en minerais

Dans cette section, nous examinons une partie de l'abondante littérature sur les initiatives et les partenariats multipartites, les relations de pouvoir souvent déséquilibrées qu'ils représentent et leurs limites dans la pratique.

Les MSI peuvent être définies comme des « collaborations entre les entreprises, la société civile et d'autres parties prenantes qui cherchent à traiter des questions d'intérêt mutuel, y compris les droits de la personne et la durabilité » (MSI Integrity, n.d.). Baumann-Pauly et Trabelsi (2021) mettent en évidence le potentiel des MSI et soulignent que les MSI varient en termes de questions sur lesquelles elles se concentrent, de forme qu'elles prennent, de portée et de fonctions. Les MSI ont tendance à être perçues de manière optimiste, bien qu'elles ne puissent pas se substituer à la réglementation publique ou combler le « déficit de gouvernance » lorsqu'il s'agit de chaînes d'approvisionnement mondiales. En tant que telles, les MSI sont souvent considérées comme pouvant compléter les mesures réglementaires et promouvoir la protection des droits de la personne, notamment en favorisant le dialogue, l'apprentissage et l'instauration de la confiance entre les groupes de parties prenantes (MSI Integrity, 2020, p. 5). Les grands bailleurs de fonds trouvent les MSI attrayantes car ces arrangements permettent à ces acteurs de démontrer qu'ils sont alignés sur les domaines de préoccupation de l'industrie et de la société civile (USAID, 2020, p. 9). La participation des parties prenantes est devenue plus visible en raison de l'idée de plus en plus répandue selon laquelle elle permettrait une politique plus efficace et une légitimité accrue – une autre raison de la popularité croissante des initiatives multisectorielles. On a tendance à l'assimiler à la participation des organisations de la société civile (OSC), sur lesquelles on compte généralement pour jouer le rôle de « chien de garde » et pour fournir des « connaissances locales » (MSI Integrity, 2020). (MSI Integrity, 2020)

Pourtant, la littérature sur les cadres institutionnels mis en place pour réglementer les chaînes d'approvisionnement en minerais contient une série de critiques à l'égard de ces approches. Par exemple, les MSI ont un champ d'action limité : « [l]a participation des entreprises aux groupes multipartites susmentionnés peut vraisemblablement conduire à des niveaux plus élevés de mise en œuvre du Guide OCDE sur le devoir de diligence, mais la responsabilité en incombe à chaque entreprise. » (OCDE, 2019, p. 4) En 2020, MSI Integrity a conclu que les initiatives multipartites ne sont pas adaptées à la protection des droits de la personne, étant donné qu'elles soutiennent souvent des relations de pouvoir de longue date en accordant une plus grande priorité aux intérêts des entreprises qu'à ceux des détenteurs de droits. Cela peut être lié à leur nature « top down » lors de la prise de décision et de la mise en œuvre. Selon MSI Integrity, la représentation des OSC n'est pas nécessairement synonyme d'efficacité pour garantir la participation des détenteurs de droits ; il existe souvent un fossé entre la rhétorique adoptée par les initiatives et la situation sur le terrain (MSI Integrity, 2020). En outre, selon MSI Integrity (2020) et soutenu par notre propre projet de recherche, Conduire au changement, les OSC ne sont pas toujours basées dans les communautés locales affectées et ne sont pas nécessairement en mesure de fournir une représentation authentique des intérêts ou des perspectives des détenteurs de droits. En général, les MSI ne parviennent pas à inclure les personnes et les communautés les plus directement touchées par les industries extractives (c'est-à-dire les détenteurs de droits) dans l'élaboration ou la mise en œuvre des décisions (MSI Integrity, 2020).

Ponte et al. (2022, p. 11) affirment que lorsqu'il s'agit de conservation et de « développement » dans le contexte tanzanien, les acteurs internationaux ont tendance à utiliser les partenariats « de manière rhétorique et instrumentale ». Les auteurs affirment que ces partenariats, censés favoriser la réforme de la gouvernance, ont souvent masqué et légitimé l'implication d'agences extérieures. Contrairement au discours officiel, qui met l'accent sur les approches locales de la réforme, ces

partenariats reflètent des relations de pouvoir (Ponte et al., 2022, p. 11). Les auteurs soulignent que l'accent est mis sur le simple fait de compter le nombre de participants issus de différents groupes plutôt que sur les priorités et les valeurs des communautés. Par conséquent, certaines personnes ont été responsabilisées, ce qui a entraîné une diminution du pouvoir de « ceux qui sont déjà marginalisés par les programmes de conservation » (Ponte et al., 2022, p. 13). Ponte et al. (2022, p. 16) notent que, bien que les structures de gouvernance multipartites présentant une plus grande complexité soient de plus en plus fréquentes, il existe encore des initiatives multipartites moins complexes, menées par des acteurs du monde des affaires ou des gouvernements. Les approches sélectives de ces initiatives tendent à s'engager avec les parties prenantes sur une base peu fréquente, ou à inclure des représentants locaux mais d'une manière qui limite leur influence (Ponte et al., 2022, p. 16).

Des tendances ambiguës similaires sont apparentes en ce qui concerne l'approvisionnement responsable en cobalt (Arian, 2021). Il a été affirmé que les MSI dans l'est de la RDC comprennent de plus en plus l'importance de renforcer les capacités et d'investir dans l'ÉMAPE. Une étude du Partenariat Public-Privé pour les Minéraux Responsables (PPA – Public-Private Partnership for Responsible Minerals en anglais) publiée en 2020, par exemple, a examiné les obstacles au financement du commerce responsable des minéraux dans les Grands Lacs africains, et a proposé six voies possibles pour fournir un meilleur accès financier aux mineurs (Deberdt & Billon, 2021). Pourtant, il a été constaté que les structures mises en place pour favoriser l'approvisionnement responsable n'engageaient que peu les parties prenantes (Deberdt & Billon, 2021, p. 5 ; Dranginis, 2016, p. 18). Taka (2014b), décrivant les initiatives multipartites mises en place pour lutter contre les minerais de conflit dans l'est de la RDC, explique que « [s]i la participation à ces processus multipartites est généralement ouverte, ce sont normalement les entreprises internationales qui sont encouragées à participer en payant des frais ou en assistant à des ateliers à Washington D.C., ce qui exclut certaines parties prenantes locales potentiellement importantes. » (p. 143) Taka (2014b) affirme également que le fait de négliger les conditions au niveau local peut entraîner des impacts négatifs des MSI sur les circonstances environnementales et socio-économiques de la communauté de l'ÉMAPE (Taka, 2014b, p. 144).

En ce qui concerne le cobalt, une autre critique importante concerne le manque de coordination entre les différentes plateformes d'approvisionnement responsable. Certains affirment qu'il est nécessaire d'améliorer la coordination entre les différentes initiatives, y compris les MSI (The Cobalt Action Partnership, 2021, p. 36). Cela inclut la nécessité d'un meilleur partage des informations et d'une communication claire des objectifs « afin de minimiser la confusion dans le secteur de l'ÉMAPE du cobalt et de maximiser les impacts des investissements ». (The Cobalt Action Partnership, 2021, p. 36)

Plus important encore, lorsque l'on aborde les MSI et les relations de pouvoir impliquées, il est nécessaire d'attirer l'attention sur le fonctionnement de l'économie mondiale, et en particulier sur ses dimensions structurelles injustes. Le militant congolais des droits de la personne Fidel Bafilemba note que les prix des minerais sont fixés au niveau mondial plutôt que par les pays producteurs de minerais ; en conséquence, de nombreux mineurs artisanaux gagnent des salaires extrêmement bas qui les maintiennent dans la pauvreté (Vio, 2019). Étant donné que les stratégies visant à accroître les investissements et à renforcer les capacités dans l'ÉMAPE « suivent une logique extractive capitaliste », il n'est pas certain que les besoins des mineurs soient réellement satisfaits par ces

approches (Deberdt & Billon, 2021, pp. 9-10). Lebert et Deberdt (2023) soulignent une forme de stakeholderism *défectueux* dans le secteur de l'ÉMAPE du cobalt en RDC, car les initiatives embrassant les discours sur le stakeholderism font en réalité pencher les bénéfices vers les sociétés d'extraction plutôt que vers les communautés de l'ÉMAPE. Dans le même ordre d'idées, des critiques ont été formulées sur le « white saviourism » et les dynamiques néocoloniales en cours dans le cadre des campagnes de plaidoyer sur les soi-disant « minerais de conflit ». Le livre de Christoph Vogel (2022), *Conflict Minerals Inc.*, a soulevé une série de critiques sur l'optique des « minerais de conflit » à travers laquelle de nombreux observateurs et humanitaires ont compris et réagi au conflit armé en cours dans l'est de la RDC. Vogel (2022, p. 17) est très critique à l'égard de l'attitude de sauveur blanc du plaidoyer transnational sur ces questions, qui « dépeint généralement l'Afrique à la fois comme un continent gouverné par des dirigeants sauvages et comme une ardoise vide, dépourvue de toute histoire » (voir également S. Geenen, 2015 ; Kilosho Buraye, 2018 ; Musamba & Vogel, 2021 ; Ndatubaye et al., 2021). Katz- Lavigne et Mwishamali Lukobo (2023) soulèvent des points similaires en ce qui concerne le plaidoyer autour du cobalt. De manière cruciale, ces récits et dynamiques coloniaux et de sauveurs blancs déresponsabilisent les parties prenantes congolaises, si tant est qu'elles soient prises en compte.

La question que nous avons soulevée dans l'introduction est moins prise en compte dans la littérature sur les MSI : comment, pourquoi et de quelle manière les acteurs du monde de l'entreprise dissimuleraient (peut-être de manière contre-intuitive) leur présence sur le terrain lorsqu'il s'agit de leur engagement avec le secteur, y compris la participation à des MSI. Dans ce qui suit, nous nous inspirons de travail théorique sur la gestion de l'(in)visibilité dans un contexte de contestation des frontières des ressources (Thung, 2023).

Cadre conceptuel

Les frontières de ressources peuvent être décrites comme des zones riches en ressources naturelles sur lesquelles les acteurs extérieurs tentent d'assurer le contrôle par l'introduction de nouveaux types « de territoire, d'autorité et de politique ». (Thung, 2023) Plusieurs chercheurs ont utilisé le concept de frontières et la manière dont elles sont gouvernées, réglementées et contrôlées pour analyser les contextes riches en ressources et l'ÉMAPE en particulier. Verbrugge et S. Geenen (2019), par exemple, remettent en question le concept d'une économie de l'extraction de l'or de nature duale, avec une opposition claire entre LSM et ÉMAPE. En appliquant un cadre de frontières de matières premières, ils soutiennent que l'exploitation minière de l'or a abordé la gamme de difficultés sociales, politiques et économiques auxquelles elle a été confrontée ces dernières années par un « élargissement » géographique, ainsi que par un « approfondissement » impliquant une innovation de nature sociotechnique. Ces développements jumelés ont, au cours des dernières décennies, non seulement renforcé l'expansion géographique de l'exploitation artisanale et à petite échelle de l'or dans des zones qui étaient auparavant inexplorées ou inaccessibles, mais ont également poussé à l'adoption de nouvelles technologies pour la prospection (détecteurs de métaux), l'extraction (excavateurs, marteaux-piqueurs) et le traitement (usines de cyanuration, broyeurs à boulets). Ces dynamiques d'élargissement et d'approfondissement s'entremêlent avec les transformations politico-économiques aux niveaux national et infranational (Verbrugge & S. Geenen, 2019). Côte et Korf (2017) ont décrit l'interaction entre les investissements des entreprises internationales et les dynamiques de gouvernance sur les sites miniers et autour de ceux-ci, ainsi que leur caractère intégré. Selon les auteurs, les enclaves minières en Afrique ne sont pas des espaces distincts et bien définis. Ces zones se caractérisent plutôt par l'imbrication du capitalisme,

de manière moins visible et nuancée, dans « l'économie politique et les relations sociales locales » (p. 466). Cette étude met donc en évidence les dimensions mondiales des frontières des ressources en Afrique ainsi que le rôle de l'État dans le façonnement de ces frontières, même dans des contextes d'investissements internationaux importants.

Anna Tsing (2003, p. 5102) décrit les frontières non pas comme « un lieu ou même un processus, mais comme un projet imaginaire capable de modérer à la fois les lieux et les processus ». Cette définition attire l'attention sur le fait que les frontières de ressources n'ont pas seulement des dimensions matérielles, mais sont aussi le produit de processus dynamiques de création de connaissances, y compris par des acteurs du monde de l'entreprise (Katz-Lavigne, 2024). Ces processus de production de connaissances s'appuient sur les dimensions historiques, raciales et coloniales qui sous-tendent le développement et la persistance des frontières, que Ryan (2024) examine en ce qui concerne les frontières de la laine, du charbon et du sucre en Australie. Ryan affirme que

Le pastoralisme et le défrichement contribuent encore aujourd'hui à l'extinction des espèces et au changement climatique ; le capital fossile continue de modérer nos espaces urbains, la production de valeur capitaliste, la formation de l'État, et il est directement à l'origine du changement climatique mondial ; et bien que l'absence directe de liberté des plantations sucrières ait disparu, une grande partie de l'agriculture tropicale australienne dépend toujours de travailleurs migrants racialisés et « bon marché », reproduisant le même épuisement des sols qui a commencé au dix-neuvième siècle. (p. 271)

D'autres auteurs ont attiré l'attention sur les dimensions coloniales des frontières des ressources et sur les récits de légitimation qui y sont associés, notamment Wong et al. (2022). La pratique artistique de l'artiste congolais Sammy Baloji, axée sur la ville minière de Lubumbashi, met en évidence l'imbrication entre les héritages coloniaux, les histoires locales et les dimensions cosmologiques, ainsi que le rôle de la politique mondiale et de l'influence extérieure. Selon Baloji, une richesse de connaissances a persisté malgré l'impact du colonialisme (Baloji, Honorien, & Lambert, 2021). Inspirés par Baloji et d'autres, nous avons appelé ailleurs cette accumulation de connaissances « *knowledge tailings* » (résidus de connaissances) (Katz-Lavigne et al., à paraître).

À la lumière de ces éléments, la gestion (sélective) des risques peut être considérée comme une approche permettant de façonner et d'approprier les frontières de ressources « indisciplinées ». La gestion des risques aux frontières peut consister à contrôler les dynamiques visibles et celles qui sont dissimulées. Thung, dans sa thèse de doctorat (2023) « sur les relations entre les orangs-outans sauvages, les communautés locales et les défenseurs de l'environnement » dans le Kalimantan occidental, en Indonésie, décrit le contrôle de « qui voit quoi » comme l'une des nombreuses approches permettant d'aborder les risques aux frontières des ressources. Thung note qu'à première vue, la visibilité semble être gérée de manière très différente dans deux contextes différents : l'exploitation forestière illégale et la conservation de la nature. Selon lui, les bûcherons illégaux doivent faire profil bas pour éviter d'être arrêtés. La conservation de la nature, en revanche, s'engage généralement dans un ensemble de pratiques qu'il qualifie de « *régime de visibilité*, qui révèle l'espace frontalier au monde extérieur afin de s'assurer un soutien financier, politique et populaire » (Thung, 2023). Cependant, Thung note qu'un examen plus approfondi de la manière dont la visibilité et l'invisibilité sont produites dans la région révèle que ces deux phénomènes sont étroitement liés et impliquent une collaboration entre l'intérieur et l'extérieur. Grâce à la gestion collaborative de la visibilité, les *outsiders* et les *insiders* – avec leurs conceptions distinctes de la légitimité et du territoire – ont trouvé un moyen de coexister les uns à côté des autres dans une

situation de paix relative (Thung, 2023). Thung (2024, p. 146) affirme que la visibilité n'est pas seulement imposée, mais qu'elle est « un aspect activement géré des relations entre les acteurs locaux et externes ». Cette discussion met en évidence la complexité de la visibilité et de sa gestion, en attirant l'attention sur l'utilisation de l'(in)visibilité stratégique par différents acteurs – parfois en collaboration et parfois en opposition – pour atteindre leurs objectifs.

Dans la littérature sur les chaînes de valeur mondiales et les chaînes d'approvisionnement, le concept de visibilité est moins couramment utilisé, mais l'idée que la complexité de la chaîne d'approvisionnement et de la sous-traitance sert les firmes coordonnatrices qui veulent protéger leur réputation est très répandue. D'autres travaux théoriques pertinents qui prennent en compte l'invisibilité comprennent des travaux sur l'« agnotologie » – un terme développé pour décrire les efforts délibérés pour rendre certaines choses invisibles – et la désinformation, comme l'exemple des grandes sociétés pharmaceutiques qui cachent aux consommateurs certaines connaissances sur la toxicité (Hardon, 2021). Les études sociologiques sur l'ignorance permettent de comprendre comment les organisations bureaucratiques – telles que, dans notre cas, les entreprises minières, technologiques et automobiles – gèrent les connaissances et cultivent l'ignorance. Les travaux dans ce domaine mettent l'accent sur les liens entre la connaissance et l'ignorance, sur le fait que l'ignorance « peut être générée et utilisée intentionnellement ou non » et qu'elle est liée au pouvoir (Bakonyi, 2018, p. 260). McGoe (2012) qualifie d'« ignorance stratégique » la protection délibérée des organisations bureaucratiques contre les informations dérangeantes, afin de nier toute responsabilité. Les pratiques bureaucratiques génèrent « un type particulier de connaissances « modernes » ou abstraites » que les acteurs peuvent utiliser « pour intervenir dans la société, la contrôler et l'améliorer » (Bakonyi, 2018, p. 259) – ce qui n'est pas sans rappeler les initiatives multipartites et les projets sur le terrain qui cherchent à améliorer les conditions de l'exploitation minière artisanale du cobalt en formalisant le secteur. Feindre l'ignorance permet aux acteurs puissants de paraître transparents tout en exerçant un contrôle sur l'information (McGoe, 2007). Les connaissances problématiques ne sont pas révélées au grand jour, ce qui crée un déni plausible et maintient l'informalité des pistes d'information. Le fait d'ignorer les préoccupations internes peut être lié à des pressions de nature réputationnelle, financière (McGoe, 2012) et organisationnelle. Il est également possible d'empêcher les informations d'atteindre une organisation par « le déni, le licenciement, la diversion (ou le leurre) et le déplacement ». (Rayner, 2012, p. 113)

Les études sur les migrants, les réfugiés et les déplacements s'intéressent également aux questions d'(in)visibilité. Behrends (2020), écrivant sur les in/visibilités humanitaires dans les zones frontalières entre le Tchad et le Soudan, note que la visibilité élevée « crée des ombres ; des espaces où les gens et leurs besoins deviennent moins visibles – par exemple pour les médias internationaux ou, en particulier, pour les infrastructures d'aide mises en place pendant les situations de déplacement ». (p. 20) En ce qui concerne l'aide humanitaire et les infrastructures et technologies associées, Behrends affirme que les opérations humanitaires peuvent délibérément invisibiliser les règles et le fonctionnement de leurs opérations afin de les justifier et de permettre une action rapide. D'autre part, ces pratiques pourraient avoir pour effet d'exclure ceux que le système ne considère pas comme des réfugiés et donc comme des bénéficiaires de l'aide. Behrends décrit en outre comment les personnes qu'elle connaissait dans la région remettaient activement en question leur invisibilisation en lui faisant jouer le rôle d'intermédiaire entre les agences d'aide et les villageois à la frontière.

A ce jour, un nombre relativement limité d'études sur l'extraction minière aborde explicitement les questions de visibilité. En ce qui concerne les minéraux en RDC, l'ethnographie de James Smith (2022) sur l'exploitation minière artisanale 3T dans l'est de la RDC, *In the Eyes of the World : Mining the Digital Age in the Eastern DR Congo*, examine, entre autres, des régimes et une éthique de la visibilité opposés. Il explore la relation entre la visibilité et l'idée de mouvement des Congolais de l'Est, qui implique « d'être connecté au monde – avec les autres, avec la terre et avec les ancêtres ». (Smith, 2022, p. 52) Smith affirme que l'exploitation minière artisanale et le travail, l'histoire et les matériaux qui entrent dans la fabrication de produits finis tels que les iPhones ont longtemps été invisibilisés ou rendus invisibles dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Cependant, à la suite du boom minier, « les yeux du monde », par le biais des technologies numériques, ont cherché à rendre l'exploitation minière artisanale (plus) « visible », bien que « d'une manière qui est fautive et qui dissimule en fait la vérité », ce qui a parfois un impact négatif sur les mineurs artisanaux et leurs possibilités de mouvement (p. 65). En tant que prolongement de l'identification et de l'extraction des richesses congolaises par les autorités coloniales, les efforts actuels pour « visibiliser » l'ÉMAPE et accroître la transparence des chaînes d'approvisionnement ont été « compris comme des efforts pour rendre le Congo transparent aux autres afin de contrôler ces lieux et les personnes qui y vivent *tout en restant invisibles elles-mêmes* » (p.67, italiques ajoutés)

Les efforts de « nettoyage » des chaînes d'approvisionnement en cobalt de l'ÉMAPE mis en œuvre par les acteurs internationaux présentent des complexités similaires. Le projet pilote de Mutoshi a été présenté par ceux qui l'ont mis en œuvre comme un cas de réussite et a fait l'objet d'une grande visibilité, agissant comme un outil de réputation pour le secteur en général et pour les acteurs en aval (acheteurs de cobalt) en particulier. Panella et De Putter (2022) attirent l'attention sur la façon dont la complexité de la chaîne d'approvisionnement en cobalt entre les mineurs de l'ÉMAPE et les utilisateurs finaux, combinée aux mécanismes de certification et de traçabilité du cobalt, sert à invisibiliser les mineurs artisanaux malgré les intentions contraires. Les auteurs affirment que ces mineurs doivent être reconnectés avec les utilisateurs finaux, c'est-à-dire rendus plus « visibles » (Panella & De Putter, 2022). Pourtant, les recherches de Smith mentionnées ci-dessus (2022), ainsi que les travaux de Geenen (2015), Musamba et Vogel (2021) et Vogel (2022), suggèrent qu'une plus grande visibilité de ces mineurs est susceptible d'avoir des conséquences négatives sur le terrain. En effet, les acteurs informels et illégaux » du secteur de l'ÉMAPE, opérant dans les concessions LSM, sont souvent obligés de réduire la visibilité de leurs propres activités afin de garantir leur tolérance continue par les entreprises (Katz-Lavigne, 2020a).

La littérature analysée se concentre sur la manière dont certaines personnes et certains groupes (tels que les réfugiés) ou certaines informations, y compris sur les pratiques et les conséquences néfastes, sont rendues invisibles. Dans les cas que nous soulevons, en revanche, nous constatons que les entreprises se rendent parfois stratégiquement invisibles (dans le même but de protéger leur réputation). Cette stratégie des entreprises peut être liée, du moins en partie, à la grande attention des médias dans le contexte spécifique d'un boom du cobalt. En effet, si les acteurs ne peuvent pas cacher les images du travail des enfants aux yeux du public (en raison de leur caractère très médiatisé et émotionnel), une stratégie alternative peut consister à simplement détourner ces éléments visibles et à les utiliser à l'avantage de l'entreprise, en soulignant qu'elle n'a rien à voir avec le problème (voir, par exemple, Katz-Lavigne, 2024). Notre contribution à la littérature sur l'(in)visibilité met donc l'accent sur la manière dont les acteurs de l'entreprise s'invisibilisent *eux-mêmes* (au-delà de l'(in)visibilité) des autres. Notre article attire donc également l'attention sur l'(in)visibilité en tant que processus multiples, incluant la visibilisation et l'invisibilisation, à la fois par les acteurs de l'entreprise d'eux-mêmes et des autres, et de certains types d'informations, intentionnellement et parfois involontairement. Cependant, comme nous l'illustrons ci-dessous, nos

recherches suggèrent que ces dynamiques ne représentent qu'une partie du tableau. Paradoxalement, les entreprises et les acteurs en aval s'invisibilisent parfois de manière stratégique, alors même qu'ils apportent un soutien financier et/ou matériel au secteur de l'ÉMAPE du cobalt. Cette compréhension de l'(in)visibilité et de l'invisibilité, appliquée à un secteur très « visible » comme celui de l'ÉMAPE du cobalt, nous permet de décortiquer la manière dont la visibilité fonctionne dans ce contexte, de développer une compréhension plus nuancée de comment et pourquoi l'(in)visibilité est utilisée de manière inattendue, et d'examiner qui a le pouvoir de rendre certains maillons de la chaîne d'approvisionnement (in)visibles – et pour qui (Thung, 2024, p. 152).

Des visibilités changeantes à Kolwezi, une région en plein essor pour l'extraction du cobalt

Suite à la croissance rapide de la demande et aux prix élevés sur les marchés mondiaux, l'ÉMAPE se développe rapidement dans et autour de Kolwezi, une ville où de nombreuses familles dépendent directement ou indirectement de l'exploitation minière (Johansson de Silva et al., 2019, p. 10). Le développement historique de Kolwezi – la capitale de la province de Lualaba et l'épicentre du récent et actuel boom du cobalt – est intimement lié à l'histoire de l'Union Minière du Haut-Katanga (UMHK). L'UMHK est le prédécesseur colonial belge de ce qui est aujourd'hui la Gécamines, l'entreprise publique congolaise d'extraction de cuivre et de cobalt qui possède toujours (et a attribué à des sociétés minières industrielles par coentreprise) de nombreuses concessions dans la région de Kolwezi. En son temps, l'UMHK « incarnait l'industrie minière et ses intérêts déterminaient à eux seuls l'emplacement de la ville de Kolwezi », bien que dans une région où l'activité minière était déjà présente depuis l'époque précoloniale (K. Geenen, 2020, p. 417 ; Makori, 2019). Les activités de prospection de l'UMHK dans les années 1920 sur le futur emplacement de la ville de Kolwezi ont marqué le début de « l'ère de l'urbanisation » (K. Geenen, 2020, p. 418). Kolwezi a été urbanisée rapidement et de manière désordonnée uniquement pour satisfaire les demandes des entreprises belges, avec le soutien des autorités coloniales à la demande de l'UMHK (K. Geenen, 2020, p. 418). Il s'agissait notamment de construire des bâtiments sur des terrains minéralisés (K. Geenen, 2020, p. 420). À un moment donné, des discussions ont même eu lieu sur la possibilité de déplacer toute la ville, ce qui ne s'est jamais concrétisé (K. Geenen, 2020, p. 421-422).

Ces dernières années, le boom du cobalt a intensifié et rendu plus visible l'extraction du cobalt dans la ville et la région. Aujourd'hui, Kolwezi a été décrite comme étant littéralement dévorée par l'extraction du cobalt. Un article paru en 2023 dans *The Atlantic*, par exemple, était intitulé « Artisanal cobalt mining swallowing city in Democratic Republic of the Congo, satellite imagery shows » (L'extraction artisanale de cobalt avale la ville en République démocratique du Congo, comme le

montre l'imagerie satellite).


Photos: The city of Kolwezi in satellite images from 2017 and 2022, shows the rapid expansion of cobalt mines.



Source : Beaulé (2023)

Il est intéressant de noter que si un article d'ABC News contient une image d'une vaste mine à ciel ouvert à Kolwezi (voir ci-dessous) – c'est-à-dire une exploitation minière à grande échelle – l'article se concentre principalement sur les impacts négatifs de l'ÉMAPE. Pourtant, le boom du cobalt a conduit à une situation de coexistence de « multiples échelles et circuits d'extraction » (K. Geenen, 2020, p. 427), non seulement par les habitants de la ville qui extraient le cobalt à la main dans leurs propres quartiers, mais aussi, dans une large mesure, par le secteur de l'exploitation minière à grande échelle. Étant donné qu'en droit congolais, les droits miniers l'emportent sur les droits fonciers, les habitants de Kolwezi ont dû s'adapter à « des virages inattendus et à vivre au bord d'un déménagement pour faire de la place aux activités minières » (K. Geenen, 2020, p. 422). L'article de l'Atlantic (et d'autres similaires) suggère donc que la géographie même de la ville est un exemple d'entreprises qui se cachent « à la vue de tous ». Le cas de Kasulo, sur lequel nous allons maintenant nous pencher, renforce notre argument à cet égard.



A view of the open pit mine in downtown Kolwezi, Democratic Republic of Congo, Oct. 13... [Show more](#) 
Junior Kannah/AFP via Getty Images

Source : Beale (2023)

Alors que le boom du cobalt attirait l'attention des investisseurs, un quartier entier de Kolwezi (Kasulo) a été déplacé pour faire de la place à l'exploitation minière. Un individu d'origine kasaienne vivant dans une maison louée à Kolwezi a trouvé, en 2014, une riche réserve de minerai de cobalt en creusant un trou pour construire des latrines. Il a commencé à vendre le minerai de cobalt à des négociants (principalement chinois) dans les maisons de commerce voisines (appelées *comptoirs* localement) à Musompo. Sa fortune a incité ses voisins à l'imiter en creusant dans leurs propres enceintes, transformant le quartier en une zone minière animée, avec des puits pouvant atteindre 40 mètres de profondeur. Ceux qui n'avaient pas la possibilité de creuser accordaient souvent aux mineurs l'autorisation de creuser sur leurs terres. Dans un premier temps, les autorités municipales et provinciales ont tenté d'imposer des limites à cette exploitation minière artisanale, mais ont décidé de ne pas s'en préoccuper pour l'instant, car les creuseurs n'avaient pas d'autre endroit où creuser. La publication en 2016 du rapport d'Amnesty et d'Afrewatch susmentionné a toutefois eu un impact significatif. Fin 2017, les autorités ont déclaré qu'il était illégal de creuser manuellement à Kasulo, étant donné son statut de zone résidentielle. Elles ont mis l'accent sur les conditions de travail problématiques et en particulier sur le danger qu'elles représentaient pour les enfants actifs dans l'exploitation minière. Finalement, la Gécamines, détentrice du Permis d'exploitation (PE) pour le quartier de Kasulo, a décidé d'octroyer la concession minière à une entreprise chinoise, Congo Dongfang International Mining (CDM). 600 familles ont été priées de partir en échange d'un paiement, après quoi CDM a muré le quartier. Le ministère des mines a ensuite accordé au site le statut de *zone d'exploitation artisanale* (ZEA). CDM a alors utilisé certains des anciens habitants de Kasulo, et environ 7000 creuseurs, pour extraire du minerai de cobalt ; les mineurs artisanaux

devaient accepter de vendre le minerai à CDM uniquement. Par conséquent, ils sont devenus moins prospères, puisque le minerai de cobalt leur a été payé moins cher qu'auparavant, lorsqu'ils le vendaient à Musompo. Lorsque des quartiers entiers comme Kasulo sont supprimés, l'impact se fait surtout sentir sur les personnes situées au bas de l'échelle sociale : le déplacement de voisins plus riches entraîne des coûts de compensation beaucoup plus élevés (K. Geenen, 2020, p. 422-425).

Ainsi, la demande mondiale de cobalt a entraîné une prolifération des acteurs et une intensification de l'activité minière dans la région. Dans le contexte de Kolwezi et dans les provinces de Lualaba et du Haut-Katanga en général, la majorité des sites riches en ressources ont été alloués à l'exploitation minière industrielle par le biais de contrats avec le gouvernement central, bien avant le boom actuel du cobalt (Katz-Lavigne, 2020a). Pendant ce temps, presque aucune ZEA viable n'a été attribuée à l'ÉMAPE, ce qui signifie que la majorité des sites d'ÉMAPE actuellement actifs sont des *sites de tolérance*. Les mineurs artisanaux y opèrent sur la base de la « tolérance » de l'entreprise plutôt que sur la base d'une autorisation officielle ou d'un statut juridique. Les termes « tolérance » et « zones de tolérance » sont fréquemment utilisés dans la région. Lorsque les sociétés minières tentent de les expulser par la force des concessions minières industrielles, les mineurs artisanaux ont tendance à protester, parfois en causant des dégâts matériels. Par conséquent, les entreprises ont intérêt à éviter de les retirer – et même à ne pas les « voir » du tout – étant donné que de telles tentatives pourraient nuire à la réputation des entreprises minières (représentant d'une initiative internationale, communication personnelle, Kolwezi, le 3 février 2023). En même temps, Tsing (2003, p. 5105) note que « [l]es compagnies de ressources soutiennent les réserves naturelles parce qu'elles délimitent une petite zone en échange de l'autorisation de détruire le reste de la campagne » (p. 5105). Bien que son argument concerne les terres destinées à la conservation de la nature – ce qui n'est pas la même chose que l'exploitation minière (à grande échelle) et qui s'accompagne de son propre discours de légitimation – des parallèles peuvent néanmoins être établis. Plus précisément, la création de ZEA ou même la tolérance de petits sites d'ÉMAPE dans les concessions minières industrielles peut être légitimée par le fait de « laisser quelque chose aux populations locales ». Pendant ce temps, dans la majorité des concessions minières industrielles, ceux qui font l'ÉMAPE sont déplacés de force et empêchés de manière coercitive de revenir ou d'exploiter ces sites, y compris par l'arrestation et la violence (Katz-Lavigne, 2020a), d'une manière occultée par l'hyperfocalisation sur les abus dans l'ÉMAPE du cobalt (Katz-Lavigne, 2024). Par conséquent, l'optique de l'(in)visibilité est utile pour mettre en lumière la nature changeante et contingente de l'(in)tolérance de l'ÉMAPE dans la région, qui est stratégiquement maniée par différents acteurs, y compris des entreprises.

Se référant aux bûcherons immigrés à Kalimantan, Tsing note que « [m]ême en tant que personnes de passage se déplaçant rapidement, ils nous ont donné un visage humain pour la frontière ». (2003, p. 5102) Cette citation donne un aperçu du monde des mineurs artisanaux de la région de Kolwezi, dont beaucoup, comme nous l'avons vu, ont commencé à creuser dans leur propre enceinte, et dont les « pratiques de worlding – une forme d'accumulation de la récupération – leur permettent de s'intégrer dans les circuits capitalistes ». (K. Geenen, 2020, p. 422) Ayant acquis des compétences en matière d'exploitation minière artisanale au fil des ans, y compris en exploitant de façon « illégale » des concessions détenues par la Gécamines ou par des sociétés privées, les jeunes mineurs de Kolwezi participent à la chaîne d'approvisionnement mondiale en cobalt. Ce faisant, « les habitants de Kolwezi capitalisent sur la situation malheureuse de leur ville pour prendre part au schéma néolibéral qui s'y est installé ». (K. Geenen, 2020, p. 422) Ce schéma néolibéral, selon nous, comprend la transformation en participants (volontaires ou non) aux initiatives multipartites et

autres projets et programmes mis en œuvre sur les sites d'ÉMAPE. En raison de la large couverture médiatique internationale des violations des droits de la personne, en particulier du travail des enfants, dans l'ÉMAPE du cobalt en RDC, les mineurs artisanaux sont également devenus un segment hyper visible de la chaîne d'approvisionnement en cobalt. Par conséquent, les efforts visant à intervenir dans ces chaînes d'approvisionnement et à les régir se sont concentrés sur l'ÉMAPE et sur les mineurs artisanaux – ou du moins, sur leur manifestation « légitime », c'est-à-dire les coopératives semi-formelles qui jouent de plus en plus un rôle d'intermédiaire entre les mineurs ordinaires et les acteurs internationaux. Ces relations et partenariats, comme nous l'expliquons dans la section suivante, jouent également un rôle dans la gestion de la visibilité – y compris leur propre visibilité – par les acteurs influents de la chaîne d'approvisionnement dans la région.

(In)visibilité stratégique : Le multipartisme et les partenariats avec des coopératives dans l'exploitation artisanale du cobalt congolais

Visibilités sélectives : travail des enfants et droits fonciers

Dans cette section, nous examinons les pratiques par lesquelles certaines *questions* sont rendues visibles, tandis que d'autres sont invisibilisées. Comme nous l'avons vu, lorsque le cobalt est devenu de plus en plus « stratégique »², le secteur a commencé à attirer davantage l'attention des acheteurs de cobalt en aval, notamment en ce qui concerne les questions du travail des enfants, de la présence de femmes enceintes et des effondrements de mines mettant en danger la vie des mineurs. Cette attention accrue a poussé les vendeurs – tels que les grandes sociétés minières ayant des activités en RDC – à chercher à rassurer les acheteurs en aval, y compris les entreprises automobiles et technologiques, sur le cobalt congolais qu'ils extrayaient ou achetaient (représentants d'initiatives internationales, communication personnelle, Kolwezi, le 3 février 2023 ; Katz-Lavigne, 2024). Les acheteurs en aval, à leur tour, ont cherché à rassurer les consommateurs et les observateurs sur leurs propres marques.

Par conséquent, l'attention des ONG, combinée à l'explosion de la demande et du prix du cobalt, a rendu l'extraction et la production de cobalt congolais de plus en plus visibles pour les acteurs de la chaîne d'approvisionnement en aval. Les militants de la question du cobalt congolais ont poussé les acheteurs en aval, comme Tesla et Apple, à agir pour « nettoyer » ces chaînes d'approvisionnement et les rendre « sans risque » pour les acheteurs, en particulier en ce qui concerne les risques visibles et chargés d'émotion comme le travail des enfants (Deberdt, 2022). Un projet de Better Mining et UNICEF sur les droits de l'enfant, par exemple, a impliqué de multiples acteurs, dont Save the Children, la Division du genre, des femmes et des enfants, ainsi que les Affaires sociales, du gouvernement congolais, le projet COTECCO de l'Organisation internationale du travail, PABEA Cobalt, et Bon Pasteur. Le projet mettait l'accent sur l'implication des enfants en tant qu'acteurs clés dans l'identification de solutions appropriées pour sortir les enfants des mines par l'identification et la gestion des cas (représentant d'une initiative internationale, communication personnelle, Kolwezi, le 3 février 2023). Non seulement l'intérêt des ONG a attiré l'attention sur les conditions dans ces chaînes d'approvisionnement, mais les ONG ont également fait pression sur les acteurs qui achètent

² Le répondant signifie que le cobalt est devenu stratégique au sens général, mais il convient également de noter que le gouvernement congolais a déclaré que le cobalt était un minerai stratégique, triplant ainsi les taux de redevance à payer pour le minerai (BBC News Afrique, 2018).

du cobalt pour qu'ils fassent davantage la lumière sur leurs chaînes d'approvisionnement (en les rendant plus visibles). En retour, la visibilité de ce problème a été perçue comme nécessitant d'urgence une intervention et un engagement rapides de la part d'acteurs essentiellement internationaux.

Les grandes entreprises ne sont généralement pas disposées à reconnaître la présence d'ÉMAPE sur leurs sites miniers et/ou dans leurs chaînes d'approvisionnement. À cet égard, elles invisibilisent la question de la présence de l'ÉMAPE (avec tous les risques qui y sont associés) sur leurs sites. Cependant, le fait que les droits fonciers ne sont pas garantis dans ces zones et que ces mineurs et coopératives d'ÉMAPE restent à la merci des détenteurs de concessions est également souvent invisibilisé et passé sous silence. L'informalité/illégalité dans laquelle la majorité de l'ÉMAPE se déroule dans la région en raison de l'absence de zones d'exploitation artisanale viables conduit à une situation dans laquelle les mineurs « envahissent » les zones des entreprises industrielles. Ces entreprises à leur tour « tolèrent » – ou rendent invisible – cette présence en raison de l'apparition fréquente de désordres lors des tentatives de dégagement des exploitants artisanaux (représentant d'une initiative internationale, communication personnelle, Kolwezi, le 3 février 2023).

Pourtant, comme indiqué, les acheteurs en aval et d'autres acteurs ont fait pression pour que ce « problème » insoluble de l'ÉMAPE soit géré d'une manière ou d'une autre, ce qui a mené à la prolifération d'initiatives cherchant à traiter les risques les plus « visibles » et les plus urgents en termes de réputation, tels que le travail des enfants et la santé et la sécurité au travail. Comme l'a fait remarquer une personne interrogée, il est nécessaire de « responsabiliser les coopératives », car sinon ces problèmes seront imputés aux acteurs miniers industriels (représentant d'une initiative internationale, communication personnelle, Kolwezi, le 3 février 2023). C'est dans ce contexte que des programmes de diligence raisonnable et de traçabilité ont commencé à être mis en œuvre dans le secteur minier du cobalt (représentant d'une initiative internationale, communication personnelle, Kolwezi, le 3 février 2023).

Par conséquent, les pressions de réputation en aval qui obligent les sociétés minières, et les entreprises technologiques plus en aval, à se présenter comme « sans ÉMAPE » coexistent avec les complexités sur le terrain dans les chaînes d'approvisionnement en cobalt de la région, et l'impossibilité de retirer les mineurs artisanaux des concessions des sociétés minières à grande échelle. La persistance de l'exploitation minière artisanale sur les concessions des grandes sociétés minières est depuis longtemps un « secret de polichinelle » dans la région et, comme indiqué plus haut, le terme « zones de tolérance » est devenu courant. Cependant, plutôt que de simplement tolérer l'ÉMAPE, les entreprises, les MSI et d'autres acteurs façonnent et régissent de plus en plus activement les activités de l'ÉMAPE par le biais d'interventions au niveau des communautés et de la chaîne d'approvisionnement (OCDE, 2019). Cependant, la vague de publicité négative et la visibilité accrue autour du cobalt congolais signifient que les acteurs des entreprises, y compris les entreprises en aval, doivent avancer avec légèreté lorsqu'il s'agit de toute implication perçue dans les chaînes d'approvisionnement de l'ÉMAPE. C'est là – toujours selon Thung (2023, 2024) – que la gestion de la visibilité devient un outil essentiel dans la boîte à outils des entreprises.

Les (in)visibilités des acteurs gérés : les coopératives comme partenaires et les entreprises bailleurs de fonds

Dans cette section, nous discutons des pratiques par lesquelles *les acteurs* sont rendus visibles (coopératives) et invisibles (entreprises). Comme nous l'avons vu plus haut, les grandes entreprises minières ont un impact physique considérable sur le paysage et les environs de Kolwezi. Ces acteurs ont également fait l'objet d'une surveillance accrue afin de rendre compte de leurs chaînes d'approvisionnement et de les rendre plus visibles et lisibles pour les ONG internationales, les acheteurs en aval et les organisations intergouvernementales telles que l'OCDE. Selon nous, ces développements ont incité les sociétés minières à minimiser leur propre présence et leurs interconnexions avec les chaînes d'approvisionnement de l'ÉMAPE (voir également Katz-Lavigne, 2024), tout en cherchant à continuer à façonner les événements à une distance (étroite), y compris par le biais de leur financement sélectif d'initiatives. Ce soutien comprend, en particulier, des initiatives visant à réduire le travail des enfants dans l'ÉMAPE – et qui sont donc « acceptables » du point de vue de la réputation, contrairement à l'engagement direct du marché avec l'ÉMAPE.

En l'absence de zones minières d'ÉMAPE viables et légales, les mineurs de l'ÉMAPE finissent par « envahir » les concessions industrielles (représentant d'une initiative internationale, communication personnelle, Kolwezi, le 3 février 2023). Comme l'a expliqué une personne interrogée d'une organisation internationale de développement, il y a un

Défi majeur, en particulier pour le cuivre et le cobalt, où il n'y a pratiquement aucune possibilité légale pour les mineurs de l'ÉMAPE d'extraire et de produire du minerai parce que presque toutes les opérations actuellement actives sont sur des concessions de tiers. Ces concessions ou les détenteurs de concessions ne sont pas toujours disposés ou au moins officiellement disposés à ce que les mineurs de l'ÉMAPE exploitent et produisent des minerais (communication personnelle, en ligne, le 25 janvier 2023).

Cependant, en tant qu'acteurs très visibles et disposant de ressources importantes dans la région, les entreprises sont souvent sollicitées pour des partenariats et des collaborations afin de résoudre les problèmes du secteur de l'ÉMAPE du cobalt, et elles jouent un rôle clé dans la gouvernance de la région. Une personne interrogée a noté qu'il est dans l'intérêt des sociétés minières industrielles opérant dans la région de soutenir financièrement les programmes qui cherchent à rendre les coopératives plus responsables et redevables (représentant d'une initiative internationale, communication personnelle, Kolwezi, le 3 février 2023). Un représentant d'une ONG congolaise a fait valoir la nécessité de développer des projets travaillant directement avec les coopératives, notamment la construction de laboratoires pour tester les minerais et de *comptoirs* pour acheter les minerais. De cette manière, les sites des entreprises seraient « sécurisés » (communication personnelle, Lubumbashi, le 18 janvier 2023).

Nos recherches sur les initiatives internationales ont fourni plusieurs exemples de soutien des entreprises à différents types d'initiatives visant à « assainir » les conditions sur les sites d'ÉMAPE, y compris le soutien des entreprises aux initiatives multipartites, aux projets pilotes de formalisation comme Mutoshi, et aux initiatives communautaires qui visent à retirer les enfants des sites miniers. Comme l'a expliqué un représentant d'une initiative internationale multipartite, l'un des sites présentés par Siddharth Kara dans son récit excessivement sensationnaliste sur l'exploitation minière du cobalt par l'ÉMAPE, Shabara, est situé sur une concession de Glencore. Cobalt for Development (C4D), soutenu par BASF, BMW Group, Samsung, Volkswagen et Stihl, a réalisé des travaux importants à Shabara. KCC (une des holdings de Glencore, détenue à 75% par Glencore et

25% par Gécamines) (Glencore, n.d.) a également financé la construction de Maison Kwetu – une organisation à but non lucratif qui accueille des garçons qui travaillaient auparavant dans les mines (Fair Cobalt Alliance, n.d.-c) – dans le cadre de sa responsabilité sociale d'entreprise (initiative internationale, communication personnelle, Kolwezi, le 20 janvier 2023).



Photo du portail de la Maison Kwetu sur lequel est inscrit « construit par KCC ». Crédit photo : Hadassah Arian (2024)

La Responsible Business Alliance des entreprises de l'électronique (Responsible Business Alliance, n.d.) a quant à elle financé un projet mis en œuvre par Pact intitulé Addressing Child Labor in Cobalt Artisanal and Small-Scale Mining in Kolwezi (Pact, n.d.-a), tandis que Trafigura a financé le Mutoshi ASM Pilot mis en œuvre par Pact sur une concession minière de la Chemaf (Pact, n.d.-b). Au Nord-Kivu, dans l'est de la RDC, AOC International (Europe) B.V. et MMD-Monitors & Displays Nederland B.V. (Philips Monitors) ont financé Pact pour un projet d'approvisionnement responsable de trois ans (Pact, n.d.-c).

Il convient également de noter que les sociétés minières mettent en œuvre et soutiennent toute une série de mesures de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) : des mesures sur les sites d'ÉMAPE par rapport à celles prises à l'extérieur de ces sites (dans la communauté) ; des mesures spécifiques à l'exploitation minière par rapport aux mesures plus générales basées dans la communauté ; etc. La Maison Kwetu, par exemple, ne concentre pas uniquement ses activités sur les garçons des mines. La photo ci-dessus du portail de la Maison Kwetu, qui indique clairement « construit par KCC » – c'est-à-dire une démonstration très « visible » du soutien de l'entreprise – apporte une nuance à notre compréhension de l'invisibilité. Plus précisément, cet exemple suggère que les entreprises sont heureuses de soutenir ouvertement des initiatives communautaires telles que celles qui s'attaquent au travail des enfants – et qui s'inscrivent donc dans l'objectif de faire sortir les gens des sites miniers en général – plutôt que des initiatives sur les sites d'ÉMAPE. D'un point de vue conceptuel, cela suggère que les entreprises invisibilisent non seulement elles-mêmes en tant qu'acteurs, mais plus spécifiquement, invisibilisent leurs *liens avec d'autres acteurs* – dans ce cas, les mineurs de l'ÉMAPE, les soi-disant « maillons faibles » des chaînes d'approvisionnement (Gibb, 2020).

Comme dans de nombreux autres contextes, les entreprises sont donc largement considérées comme les fournisseurs de solutions au « problème » de l'ÉMAPE, en raison de leurs ressources. En raison du contexte, ces acteurs doivent également gérer la visibilité de tout soutien/investissement qu'ils fournissent à l'ÉMAPE. C'est sur les spécificités de ces arrangements que nous allons maintenant nous pencher.

Des partenaires visibles : mettre les coopératives en avant

Il est souvent supposé que les mineurs de l'ÉMAPE sont « sans voix » et ont besoin de représentants, tels que les coopératives ou les ONG locales ou internationales, pour parler en leur nom (Koenig-Archibugi & Macdonald, 2013, p. 500). Notre recherche montre que ces acteurs sont souvent mis en avant comme des partenaires visibles lorsqu'il s'agit de présenter les activités et les actions des initiatives.³ De telles approches sont également observées dans le domaine de la conservation, facilitant « le leadership local en matière de conservation en rendant visibles les perspectives et les revendications des communautés locales ». (Thung, 2024, p. 147)

Par exemple, Better Mining (2022) note que, compte tenu de son rôle de système d'assurance, il ne participe pas à la mise en œuvre des mesures correctives qu'il confie aux parties prenantes « locales ». Il s'occupe plutôt du suivi et de l'établissement de rapports sur les progrès réalisés par ces parties prenantes dans la mise en œuvre des mesures correctives (p. 12). Selon Better Mining, les parties prenantes concernées comprennent « les mineurs de l'ÉMAPE, les coopératives minières, les représentants des communautés locales ou les autorités traditionnelles, les représentants de l'industrie en amont, les ONG techniques locales, les représentants des services de l'État, les représentants du gouvernement, les représentants du secteur formel de la sécurité. » (p. 13) Better Mining indique que les coopératives sont des partenaires avec lesquels les représentants du programme interagissent quotidiennement sur les sites de l'ÉMAPE où il fonctionne. Le programme décrit son engagement à renforcer la capacité des coopératives à adopter des modes de

³ Il est intéressant de noter que certaines initiatives multipartites pour le cobalt sont multipartites dans le sens où elles incluent des ONG locales et internationales ainsi que des entreprises dans leur gouvernance formelle, mais pas les mineurs artisanaux ou les coopératives. Un exemple est la Fair Cobalt Alliance, qui compte des entreprises et des ONG parmi ses membres, mais la coopérative locale - The Mining Cooperative for Social Development (CMDS) - en tant que partenaire local. Il s'agit donc d'un système à deux vitesses.

fonctionnement plus responsables, afin « d'être en mesure de participer aux chaînes de valeur responsables de manière plus significative. » (p. 31)

Les représentants d'une initiative internationale, dont l'objectif principal est de surveiller les conditions sur les sites de l'ÉMAPE, ont expliqué qu'avant de fonctionner à un site donné, ils signent un protocole d'accord avec la coopérative, qui est « l'acteur numéro un. » La gestion du site et de son personnel, ont-ils expliqué, relève de la responsabilité de la coopérative. L'initiative internationale fournit des orientations et des conseils de gestion fondés sur les observations qu'elle a faites en menant des activités de surveillance sur le site, mais c'est à la coopérative de mettre en œuvre ces mesures (représentants d'une initiative internationale, communication personnelle, Kolwezi, le 3 février 2023).

Un représentant d'une initiative multipartite internationale a souligné la capacité d'agir de la coopérative pour repousser les propositions d'initiative qui ne correspondent pas à leur agenda, comme l'utilisation de piles rechargeables pour les lampes de poche, qui, du point de vue de la coopérative, est difficile à organiser à grande échelle. Ce représentant a souligné que la MSI ne mettait en œuvre que les mesures que la coopérative souhaitait mettre en œuvre. La MSI peut les pousser dans une certaine direction, mais c'est un processus graduel (représentant d'une initiative internationale, communication personnelle, Kolwezi, le 20 janvier 2023).

Une personne interrogée a expliqué que

Nous soutenons la coopérative dans son devoir de diligence. Parce que nous sommes un partenaire de l'État congolais, mais ici nous nous concentrons sur la coopérative. Nous collectons régulièrement des incidents sur le site. Ces incidents sont introduits dans notre système, et après chaque mois, nous organisons une réunion pour évaluer tous les incidents collectés. Ensuite, nous cherchons la solution à chaque incident. Le lundi, nous expliquons souvent les notions de sécurité lors de la parade. Nous essayons donc de soutenir la coopérative à cet égard en donnant à la personne qui prendra la parole lors du défilé le message à faire passer, et nous nous adaptons en permanence. Nous apportons donc un soutien direct au bureau. C'est ainsi que nous procédons. On apporte un soutien technique, *mais sans se montrer avec des drapeaux ou quoi que ce soit* (représentant d'une initiative internationale, communication personnelle, Kolwezi, le 14 février 2023 ; italiques ajoutées).

La stratégie des MSI consistant à mettre en avant les coopératives comme leur visage « local » n'est pas une stratégie neutre. Cette approche permet aux initiatives internationales de mettre en avant la nature participative de leur engagement et d'accroître ainsi leur légitimité (Lopez-Lucia & Martin De Almagro, 2023). Cependant, en même temps, elle sert à dissimuler davantage l'identité de leurs bailleurs de fonds et la logique de marché de leurs activités, ainsi que les aspects problématiques liés à la représentation et à la participation lorsqu'il s'agit de coopératives minières en RDC (De Haan & Geenen, 2016). En même temps, cette stratégie ajoute une couche supplémentaire au rôle des coopératives. En plus d'être des organisations commerciales et des intermédiaires entre les mineurs et les autorités, elles deviennent de plus en plus des partenaires pour les initiatives internationales (Mwishamali et al, à paraître). D'une certaine manière, cela signifie également que les MSI et leurs bailleurs de fonds, ainsi que le gouvernement, externalisent d'importantes responsabilités de gestion des sites de l'ÉMAPE aux coopératives. Cette externalisation peut expliquer en partie pourquoi les coopératives cherchent à exercer un tel contrôle sur les mineurs ordinaires et sur ce que ces mineurs disent ou montrent aux étrangers (comme en témoignent les équipes de recherche de Conduire au changement qui, au début, étaient étroitement surveillées lorsqu'elles visitaient les sites miniers de l'ÉMAPE et parlaient avec les mineurs) : les coopératives portent le fardeau si la

publicité négative à propos des sites de l'ÉMAPE conduit les initiatives internationales et/ou les partenaires d'investissement à se désintéresser.

En ce qui concerne les efforts actuels visant à accroître la transparence des chaînes d'approvisionnement, Smith (2022) souligne le rôle des coopératives, affirmant qu'elles « incarnent la disjonction entre la visibilité et l'invisibilité dans le commerce des minéraux » (p.128). D'une part, les coopératives sont des acteurs enregistrés et visibles qui relient de nombreux acteurs différents sur les sites miniers. D'autre part, les coopératives sont aussi souvent les acteurs qui permettent et jouent un rôle clé dans les activités et les accords invisibles, opaques et « non officiels », tels que ceux avec les investisseurs chinois qui investissent dans la découverte dans les sites de l'ÉMAPE en échange d'une part des minerais. L'analyse de Smith met en évidence les processus multidimensionnels et simultanés de visibilité et d'invisibilité.

Chiffres cachés : les entreprises bailleurs de fonds

Cette section examine la logique stratégique et l'importance des efforts déployés par les entreprises pour s'invisibiliser dans le paysage politique – et même physique – du cobalt congolais. Comme nous l'avons vu plus haut, les sociétés minières sont de plus en plus contraintes de rendre compte de leurs chaînes d'approvisionnement et de les rendre plus visibles et lisibles pour les ONG internationales, les acheteurs en aval et les organisations intergouvernementales telles que l'OCDE. Pourtant, ces développements, selon nous, ont dans certains cas incité les sociétés minières (ainsi que les entreprises plus en aval qui achètent du cobalt congolais) à minimiser leur propre présence et leurs liens avec les chaînes d'approvisionnement de l'ÉMAPE (voir également Katz-Lavigne, 2024). En même temps, les entreprises internationales, dont certaines ont une présence physique dans les zones d'extraction du cobalt, jouent un rôle important dans le façonnage des événements à une distance (proche) (Sarfaty & Deberdt, 2024). Ils le font de différentes manières, y compris par l'apport – sélectif – de fonds à des initiatives, en particulier celles qui visent à réduire le travail des enfants et à sortir les mineurs de l'ÉMAPE de l'exploitation minière et à leur donner d'autres moyens de subsistance. Comme nous l'avons noté, notre recherche indique que les entreprises sont plus disposées à soutenir ouvertement les initiatives communautaires qui cherchent à lutter contre le travail des enfants en les faisant sortir des sites miniers, plutôt que les initiatives visant à soutenir ou à investir dans l'ÉMAPE elle-même (à l'exception du projet Mutoshi mentionné plus haut).

Les sociétés minières sont très présentes et visibles dans le paysage. Leurs vastes concessions sont généralement entourées de murs et/ou clôturées et bien signalées (Katz-Lavigne, 2019). Bien que les concessions minières varient en taille, une importante société minière chinoise de la province du Haut-Katanga possède une concession de 1600 kilomètres carrés, qui recouvre un certain nombre de villes et de villages (Katz-Lavigne, 2020b). Malgré cette visibilité et cet impact indéniables des sociétés minières sur le paysage, nos recherches dans la région de Kolwezi ont mis en évidence une tendance des entreprises partenaires à rester « dans l'ombre » lorsqu'il s'agit de soutenir les initiatives sur le terrain destinées à « nettoyer » le cobalt extrait de manière artisanale. Par exemple, les sites Web et la documentation d'entreprises comme Glencore (qui fait à la fois le commerce des matières premières et a une présence minière majeure sur le terrain dans la région de Kolwezi), Umicore (qui achète du cobalt de la RDC et finance des projets sur le terrain comme une école à Lubumbashi), et Chemaf (une société minière avec des opérations à Lubumbashi et dans la région de Kolwezi) se distancient ouvertement du cobalt de l'ÉMAPE produit en RDC (Katz-Lavigne, 2024).

En termes de programmation sur le terrain, un entretien avec un projet de développement international qui se concentre sur la formation des coopératives sur des sujets tels que les premiers secours et fournit des fournitures telles que des kits de premiers secours et des équipements de protection individuelle, a été instructif. Les représentants de ce projet, qui bénéficie du soutien de plusieurs entreprises, nous ont répondu à la question de savoir si SAEMAPE (l'organisme gouvernemental congolais responsable de l'assistance technique à l'ÉMAPE) était au courant du projet :

Oui, parce qu'ils utilisent nos modules [de formation]. L'objectif n'est pas qu'ils parlent de nous, mais que les conditions de vie et de travail changent. En fait, nous ne faisons jamais de publicité. Tout ce qu'on fait se limite à des panneaux d'affichage et c'est là qu'il y a des logos, même sur nos gilets il n'y a pas, vous ne verrez pas ça, il n'y a même pas le nom du projet. Nous ne faisons jamais de publicité en disant que tel ou tel projet a donné ceci ou cela. Donc, même si vous voyez nos logos ici, ce n'est vraiment qu'en miniature, uniquement pour obtenir des échantillons et c'est très difficile à voir. En fait, c'est sur les panneaux que nous avons mis en place pour sensibiliser le public que ces logos sont en miniature. Nous en avons également mis de plus grands [panneaux] pour sensibiliser aux risques et aux dangers (représentants d'une initiative internationale, communication personnelle, Kolwezi, le 26 janvier 2023).

Ils ont expliqué la raison de cette minimisation comme suit :

C'était une crainte de nos bailleurs de fonds, parce que la réputation était mauvaise et que nous sommes sur des sites qui ne sont pas légaux. Il y a un risque que les gens voient que [nom du projet] est sur les sites et disent que [nom du projet] était là quand il y a eu un accident, qu'il y a eu des accidents et ainsi de suite, et nous nous sommes dit de passer inaperçus, le but est d'améliorer, de changer les conditions de vie. Si les conditions changent, nous pouvons également soutenir les coopératives dans d'autres domaines. Vous pouvez voir les gilets que nous donnons, le nom du projet n'est écrit nulle part, *et les noms de nos bailleurs de fonds ne sont écrits nulle part* (représentants d'une initiative internationale, communication personnelle, Kolwezi, le 26 janvier 2023 ; italiques ajoutées).

Ces représentants ont ajouté que :

La réputation des organisations internationales peut dépendre de [l'absence d'achat de cobalt congolais], car les médias locaux et internationaux ont relayé des informations sur des accidents et des effondrements de mines en RDC [...] Plusieurs médias ont fait état de 40 morts, 50 morts et 15 morts en RDC. Et comme tout cela se passe dans la même mine artisanale, toutes les ONG sérieuses se sont retirées de l'approvisionnement en minerais en RDC. Une fois que vous avez acheté, vous payez, c'est un minerai de sang, et d'une certaine manière vous encouragez la mort de ces personnes. Ils disent qu'ils se sont approvisionnés dans une mine où 40 personnes sont mortes. Mais avant d'acheter, il faut d'abord améliorer les conditions de vie et de travail, et ensuite on achète. C'est donc par crainte d'être associés à des nouvelles de pertes de vies humaines que les gens disent que [nom du bailleur de fonds/acheteur en aval] s'est approvisionné auprès d'une mine où 40 personnes sont mortes. En d'autres termes, [le bailleur de fonds/acheteur en aval] se fiche éperdument de la vie humaine. C'est [le bailleur de fonds/acheteur en aval] qui tue des gens dans ces mines, et cela peut nuire à sa réputation. Je pense que la dame [la chercheuse postdoctorale] est bien informée en Europe sur le fait que lorsque la réputation d'une entreprise est minée, il y a même des consommateurs et des groupes de consommateurs qui peuvent faire pression pour

que les gens n'achètent pas les téléphones de [bailleurs de fonds/acheteur en aval] (représentants d'initiatives internationales, communication personnelle, Kolwezi, le 26 janvier 2023).

Lors d'une réunion de suivi en mai 2024, les représentants de ce même projet ont mentionné que peu à peu, ils deviendront plus « visibles » car l'entreprise publique congolaise *Entreprise générale du cobalt* (EGC) a demandé à s'associer à eux pour certaines études géologiques et environnementales dans la ZEA récemment acquise par EGC, un partenariat qu'il serait difficile de garder entièrement confidentiel. Ils ont dit à l'équipe d'InfoMine qu'ils vérifieraient avec leur hiérarchie si le nom de leur initiative et leurs activités sur les sites miniers pouvaient apparaître dans nos documents de sensibilisation, ce qui témoigne d'une prudence persistante de leur part (représentants d'une initiative internationale, communication personnelle, Kolwezi, le 3 mai 2024).

Dans le même ordre d'idées, un représentant de Bon Pasteur Kolwezi – le « partenaire de développement local de GSIF en RD Congo » (Good Shepherd International Foundation, n.d.) – a expliqué qu'il collaborait avec plusieurs organisations, dont l'agence de développement allemande GIZ [*Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit*], qui lui a apporté un soutien important. Le représentant a ajouté qu'avec certains partenaires, ils ne pouvaient « pas les exposer » et qu'en vertu de leurs accords avec ces partenaires, ils n'étaient pas obligés de nommer ceux qui leur fournissaient un soutien. Comme ils l'ont décrit, les gens venaient visiter Bon Pasteur, et après un certain temps, des rapports [probablement négatifs] apparaissaient – soulignant ainsi les risques pour la réputation d'être associé à l'ÉMAPE. Au cours du même entretien, on nous a dit que les huit communautés avec lesquelles Bon Pasteur travaille se trouvent à proximité d'une grande mine détenue par une grande société minière (communication personnelle, Kolwezi, le 31 janvier 2023), ce qui démontre une fois de plus le lien entre le financement des entreprises, les organisations non gouvernementales (internationales) et les activités sur le terrain. Lors de la visite de l'école Bon Pasteur à Kolwezi, nous avons remarqué que les arbres à l'extérieur de l'enceinte herbeuse portaient des panneaux soulignant le parrainage de la société minière Metalkol. Le représentant a expliqué que Bon Pasteur peut accéder à certaines mines pour vérifier la présence ou non d'enfants, comme les concessions minières de Metalkol et de KCC. Ils ont noté que Metalkol et KCC apportent non seulement de la nourriture aux installations de Bon Pasteur pour les enfants, mais leur permettent également d'accéder pour vérifier la présence d'enfants dans les concessions d'ÉMAPE sur leurs sites miniers (communication personnelle, Kolwezi, 31 janvier 2023). Cet exemple illustre ce que nous considérons comme une visibilité stratégique et sélective. Plutôt que de se désengager ou de disparaître complètement, les entreprises choisissent où et comment devenir visibles, et elles préfèrent s'associer aux efforts visant à réduire le travail des enfants plutôt que de rendre visibles leurs liens avec le secteur de l'ÉMAPE lui-même. Le partenariat d'Umicore avec EIGHT pour les transferts inconditionnels d'argent liquide aux communautés d'ÉMAPE congolaises est un autre exemple de visibilité et d'engagement sélectifs, car il permet à Umicore de souligner son soutien aux moyens de subsistance locaux tout en disant que les gens ne devraient pas dépendre de l'ÉMAPE (Umicore, 2022).

Un entretien a révélé le délicat exercice d'équilibre des entreprises qui souhaitent améliorer leur réputation en soulignant leur soutien aux communautés, mais qui hésitent en même temps à être potentiellement ternies par l'exposition aux acteurs de l'ÉMAPE et aux minerais dans leurs chaînes d'approvisionnement. Un représentant d'une initiative internationale multipartite a indiqué qu'il souhaitait qu'une grande société minière, Glencore, investisse dans l'ÉMAPE, et plus particulièrement dans la coopérative avec laquelle l'initiative est en partenariat. Or, ce représentant

a expliqué que si Glencore (membre de l'organe directeur de l'initiative) a beaucoup soutenu cette initiative internationale, elle se méfie beaucoup de tout ce qui touche à l'ÉMAPE et qu'un tel soutien nécessiterait la mise en place de systèmes permettant de vérifier qu'aucun enfant n'est présent sur le site de l'ÉMAPE. Le même représentant a ajouté qu'en l'absence de possibilités pour une coopérative donnée d'être légalisée sur son site, la meilleure option serait de persuader Glencore de financer l'ÉMAPE sur sa concession minière. Le représentant a toutefois expliqué que Glencore n'était pas disposé à le faire (représentant d'une initiative internationale multipartite, communication personnelle, Kolwezi, le 20 janvier 2023). Lors d'un entretien de suivi, la personne a réitéré qu'à court terme, il serait difficile pour toute entreprise s'approvisionnant auprès de l'ÉMAPE d'affirmer qu'elle s'approvisionne en cobalt « non contaminé. » Cela nécessiterait un système de certification/un audit attestant de certaines conditions, notamment l'absence de travail des enfants et des prix équitables. En effet, l'initiative internationale envisageait un projet pilote – qui a, depuis l'entretien, commencé à être mis en œuvre dans la pratique – en collaboration avec une coopérative partenaire sélectionnée. En échange de la mise en œuvre d'une certaine norme par la coopérative, une prime de 10 % sur le prix du minerai est versée dans un fonds géré par un comité, comprenant des contrôleurs tiers, et orienté vers les priorités de la coopérative. Il a noté que l'initiative vise à soutenir le secteur de l'ÉMAPE « pour qu'il se nettoie lui-même », en mettant en place une approche permettant aux entreprises de contribuer à une augmentation du cobalt « propre » même si elles ne s'approvisionnent pas elles-mêmes auprès de l'ÉMAPE (c'est-à-dire qu'elles n'ont pas de cobalt issu d'ÉMAPE dans leurs batteries) (représentant d'une initiative internationale, communication personnelle, Kolwezi, le 28 janvier 2023).

Il convient de noter que certains acteurs sont plus conscients que d'autres du soutien financier apporté par les sociétés minières pour « nettoyer » la chaîne d'approvisionnement en cobalt de l'ÉMAPE. Un représentant d'une ONG congolaise a fait valoir que les entreprises donnent de l'argent, par exemple à des projets visant à retirer les enfants des mines, pour donner l'impression de « nettoyer » la chaîne d'approvisionnement. Selon lui, malgré ces efforts, les enfants finissent par revenir sur le site plus tard, car de nombreux mineurs ne peuvent pas être identifiés (représentant d'une ONG congolaise, communication personnelle, Lubumbashi, le 18 janvier 2023), notamment en raison de leur mobilité et de l'absence fréquente de documents officiels. En outre, il n'y a que peu ou pas d'actions significatives pour déterminer pourquoi les enfants travaillent dans les mines. Par conséquent, l'action sur le travail des enfants au niveau local est un exemple de « conformité cosmétique » dans la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme (Landau, 2019). Le même représentant d'ONG congolaise a mentionné que l'ONG en question avait refusé plusieurs projets, par exemple financés par l'entreprise technologique Apple, afin de conserver leur capacité à critiquer ces acteurs. La Chambre de commerce chinoise des importateurs et exportateurs de métaux, minéraux et produits chimiques (CCCMC) avait également proposé de les financer. L'ONG a suggéré que la CCCMC accompagne directement les creuseurs, mais la CCCMC a indiqué qu'elle ne souhaitait pas le faire. Comme l'a fait remarquer le représentant de l'ONG, les bailleurs de fonds (les entreprises) veulent travailler par l'intermédiaire des ONG, et non directement avec les petits producteurs (représentant d'une ONG congolaise, communication personnelle, Lubumbashi, le 18 janvier 2023). Cette stratégie rappelle à nouveau comment les bailleurs de fonds s'engagent dans les MSI tout en cherchant à être perçus comme excluant l'ÉMAPE des chaînes d'approvisionnement – c'est-à-dire comment ils s'invisibilisent eux-mêmes, et plus spécifiquement dans le contexte de leurs liens avec les acteurs de l'ÉMAPE.

Alors que les mineurs sont perçus comme étant invisibles et qu'on présume qu'ils le sont, ce sont ceux qui profitent le plus des chaînes d'approvisionnement en cobalt qui sont les plus invisibles – y compris par le choix de ces acteurs de « disparaître » – à certains moments et dans certains lieux. Il

s'agit notamment de la promotion et de la publicité pour des projets qui ont tendance à être très médiatisés au départ, mais dont la traçabilité des résultats s'avère finalement difficile, ce qui laisse supposer que ces résultats sont limités. Le Projet d'appui au bien-être alternatif des enfants et des jeunes impliqués dans la chaîne d'approvisionnement du cobalt (PABEA-COBALT), par exemple, est financé par le Groupe de la Banque africaine de développement et mis en œuvre par le ministère congolais des finances, avec une date d'achèvement prévue pour le 30 décembre 2025. Avec un budget de 60 millions USD (Groupe de la Banque africaine de développement, n.d.), PABEA-COBALT est sans aucun doute un projet majeur dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants. L'objectif du projet est de retirer les enfants des sites miniers et de les envoyer à l'école, en ciblant la précarité des ménages de la région. Pour atteindre cet objectif, l'équipe de PABEA-Cobalt travaille sur deux fronts : la protection sociale des enfants et la reconversion des jeunes. Le volet reconversion consiste à convertir ou à réorienter les jeunes parents de mineurs artisanaux vers l'agro-industrie. A ce titre, le projet a mis en place un centre de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes dans l'agro-industrie. Le projet vise la réintégration sociale durable de 1 850 enfants (de moins de 18 ans) et de 6 250 jeunes parents (âgés de 18 à 34 ans), qui sont les bénéficiaires directs du projet. Cependant, lors de la mise en œuvre du projet, la sélection des bénéficiaires directs a dépassé l'objectif initial pour les deux catégories. En effet, lors de l'identification des bénéficiaires, le projet a touché 16845 enfants au lieu de 14850 et 10552 jeunes parents au lieu de 6250 (représentants de PABEA-Cobalt, communication personnelle, Kolwezi, le 24 janvier 2023). Pourtant, notre recherche – du moins la composante de celle-ci menée sur des sites d'ÉMAPE sélectionnés et relativement accessibles – suggère une connaissance et un impact limités de PABEA-COBALT parmi les mineurs artisanaux et à petite échelle sur ces sites, ainsi que parmi les ONG à Kolwezi (représentants d'ONG congolaises et de la société civile, communication personnelle, Kolwezi, le 28 janvier 2023).

Par conséquent, des acteurs puissants tels que les sociétés minières peuvent dissimuler leur implication sous le silence et/ou utiliser des communications stratégiques à différents moments et pour différents publics. Ces processus sont non linéaires et contingents. Les entreprises manient stratégiquement la visibilité d'une manière qui dépend en partie du public qu'elles cherchent à atteindre – un exemple de la relationnalité de la visibilité (Thung, 2024). Sur le site web de la Fair Cobalt Alliance, par exemple, les noms de Glencore, CMOG (une autre grande société minière de la province de Lualaba, connue auparavant sous le nom de China Molybdenum Company Limited) (Wikipedia, n.d.), Tesla et bien d'autres sont affichés sur la liste des membres de la FCA. Comme de nombreux mineurs artisanaux de la région n'ont pas d'accès régulier aux données Internet, cette publicité est clairement destinée aux audiences internationales qui ont un tel accès plutôt que d'informer les mineurs congolais. Cela souligne la nature flexible et contingente de la gestion de la visibilité, et de l'utilisation d'intermédiaires pour le faire – car les acteurs du monde de l'entreprise peuvent dire qu'ils soutiennent une certaine initiative tout en ne s'engageant pas directement avec l'ÉMAPE.

Conséquences de l'(in)visibilité

La visibilité et l'invisibilité ont des conséquences sur le terrain. Récemment, par exemple, le représentant de l'UNICEF en RDC, Grant Leaity, aurait donné le chiffre étonnant de 361 000 enfants travaillant dans les mines du Haut-Katanga et du Lualaba. L'ONG congolaise Afrewatch, active depuis longtemps dans la région, a publié un communiqué de presse pour demander des explications sur la manière dont l'UNICEF a calculé ces chiffres (Afrewatch, 2024). Ces chiffres, s'ils sont repris par les médias internationaux, risquent d'aggraver l'image négative des mines de cobalt congolaises. Entre autres conséquences, un risque important est que cela complique encore l'accès des chercheurs et

des ONG aux sites miniers. Sur les 30 à 40 sites d'ÉMAPE informels estimés (Sturmes, n.d.), seuls quelques-uns sont accessibles aux observateurs et chercheurs extérieurs, et ce de plus en plus difficilement. En outre, comme les chercheurs de Conduire au changement l'ont constaté sur le site de Kamilombe près de Kolwezi, seule une partie d'un site donné – la partie la plus « responsable » et « acceptable », sans travail des enfants – pourrait être accessible aux visiteurs. En même temps, nous reconnaissons pleinement que les chercheurs – en particulier les chercheurs blancs de l'Ouest/du Nord – n'ont pas droit automatique d'accéder à ces sites et ne devraient pas considérer cet accès comme acquis, en particulier à la lumière de la nature coloniale, souvent hyperbolique et parfois contraire à l'éthique, de leur production de connaissances liée à ces sites. Ainsi, l'article méthodologique de cette collection examine en détail l'éthique et les nuances impliquées dans la conduite de la recherche sur les sites d'ÉMAPE dans la région de Kolwezi (Katz-Lavigne et al., à paraître).

Des domaines spécifiques sont également invisibilisés par l'accent mis sur des préoccupations très visibles, comme l'ont souligné Katz-Lavigne (2024) et Deberdt (2022). Il s'agit notamment de questions plus fondamentales sur la répartition de la valeur et des bénéfices tirés des ressources naturelles congolaises, plutôt que de manifestations visibles et très médiatisées comme la présence d'enfants dans les mines d'ÉMAPE (représentant d'une ONG congolaise, communication personnelle, le 17 janvier 2023). Comme mentionné précédemment, l'artiste congolais Sammy Baloji, à travers sa pratique artistique centrée sur la ville de Lubumbashi, attire l'attention sur la grande quantité de connaissances congolaises qui ont persisté et qui n'ont pas été effacées par le colonialisme (Baloji, Honorien, & Lambert, 2021), malgré la longue histoire de l'exploitation coloniale et de la manipulation extérieure de la scène politique et du secteur minier de la RDC (Nzongola-Ntalaja, 2002). Pourtant, ces connaissances ont été invisibilisées par l'intervention extérieure et la nature apparemment intemporelle et anhistorique du boom actuel du cobalt (Katz-Lavigne et al., à paraître).

L'accent mis sur la visibilité des coopératives d'ÉMAPE a également renforcé le pouvoir de ces acteurs d'une manière qui conduit à une gouvernance de plus en plus verticale sur les sites d'ÉMAPE, avec les mineurs artisanaux ordinaires au bas de la hiérarchie (Mwishamali Lukobo et al., à paraître). Une initiative internationale, lors d'une réunion de suivi le 7 mai 2024, a reconnu le manque d'implication des bénéficiaires, en particulier des mineurs artisanaux, dans l'initiative. Cependant, ce représentant a ajouté que l'initiative ne traite pas directement avec les mineurs artisanaux ; ils travaillent plutôt avec les coopératives, et leurs dirigeants, dès le début. En retour, il incombe aux coopératives d'impliquer leurs membres et de trouver des stratégies pour communiquer avec eux. Cependant, le représentant de l'initiative a également reconnu qu'en ce qui concerne les questions de prix, les coopératives ne représentent pas véritablement les intérêts des mineurs artisanaux, car elles ne sont pas des coopératives de mineurs d'une manière qui correspond au cadre juridique congolais. Ces coopératives ont plutôt été créées par des politiciens et des hommes d'affaires, ce qui pose d'emblée un sérieux problème de leadership : les mineurs artisanaux n'ont pratiquement pas leur mot à dire sur le fonctionnement des coopératives. Au cours de nos recherches initiales et de nos entretiens sur les sites miniers, il s'est avéré difficile de parler aux mineurs artisanaux en privé. Les membres de la coopérative ont d'abord choisi les personnes à qui nous pouvions parler et ont maintenu une sorte de contrôle sur ce qui était dit tout au long des entretiens. Plusieurs fois, un membre de la coopérative est intervenu au cours d'un entretien et a répondu à une question posée

à l'un des mineurs. En particulier, lorsqu'ils étaient interrogés sur les changements ou les développements sur le site minier, ils répondaient et soulignaient les efforts positifs qui étaient faits. Bien que nous ayons eu accès à plusieurs sites miniers, l'accès aux conversations privées avec les mineurs et à leurs points de vue s'est déroulé par l'intermédiaire (et fortement limité) par les coopératives, en particulier au début.

Enfin, les logiques de marché et les préoccupations de réputation des entreprises puissantes sont masquées par l'apparence développementaliste de l'« assemblage d'approvisionnement responsable » (Arian et al., à paraître) et des initiatives multipartites actives sur le terrain. La complexité même de cet assemblage (Arian, 2021 ; Katz-Lavigne et al., 2023) montre comment la complexité et les chevauchements fréquents entre les différentes initiatives multipartites et plateformes ajoutent des couches supplémentaires de complexité, ce qui rend plus difficile de retracer qui est impliqué dans quels projets. En tant que telle, cette dynamique crée des structures parallèles, à l'instar des chaînes d'approvisionnement mondiales dans lesquelles la complexité est également utilisée de manière stratégique par les entreprises leaders pour se dégager de leurs responsabilités en aval de la chaîne. Le prix du cobalt sur le marché mondial est également invisibilisé au niveau local, notamment par la domination des intermédiaires qui ne sont qu'un des premiers nœuds des chaînes d'approvisionnement complexes et mondiales de cobalt et d'autres minerais. Les creuseurs ignorent souvent la valeur exacte du cobalt et des autres minerais qu'ils produisent sur le marché mondial. Ils dépendent plutôt de réseaux de négociants et d'intermédiaires, par l'intermédiaire desquels ils cherchent à négocier les prix. De cette manière, le « prix « réel » est socialement construit et n'est pas lié à l'idéologie plus abstraite du marché libre qui gouverne le monde » (K. Geenen, 2020, p. 426-427). Entre autres conséquences, ces complexités empêchent les communautés minières d'être suffisamment informées sur l'identité et les motivations réelles de ces puissants bailleurs de fonds qui se cachent derrière les pancartes des coopératives et les panneaux pédagogiques qui parsèment le paysage des sites miniers. Grâce à leur gestion de la visibilité dans les zones minières, ces acteurs corporatifs sont donc « cachés à la vue de tous », ce qui limite également la responsabilité et la transparence sur le terrain vis-à-vis des mineurs artisanaux.

Conclusion

Dans ce document, nous avons attiré l'attention sur la manière dont les entreprises jouent un rôle, bricolent en marge et cherchent à avoir un impact sur les chaînes d'approvisionnement en cobalt issue de l'ÉMAPE en RDC. Nous avons soutenu que ce faisant, elles s'engagent dans la gestion de la visibilité afin de limiter le potentiel de dommages à la réputation découlant de leurs liens avec l'ÉMAPE. Cette dynamique relève donc de la catégorie des formes évolutives de gestion flexible des risques (Hönke, 2018). De cette manière, nous soutenons que les entreprises s'engagent non seulement dans des relations « à bout de bras », mais aussi de manière dissimulée. Sarfaty et Deberdt (2023) parlent de gouverner les chaînes d'approvisionnement « à distance », et nous trouvons des parallèles avec les pratiques des entreprises actives dans les régions frontalières riches en cobalt. Dans les cas examinés dans ce document, cependant, nous constatons que les entreprises ayant une présence sur le terrain et une proximité physique avec les sites d'ÉMAPE utilisent également la gestion de la visibilité pour gouverner à une distance (métaphorique).

Ces résultats donnent également un aperçu de l'impact pratique ambigu des initiatives multisectorielles telles que Fair Cobalt Alliance et Cobalt for Development. Lorsque les sociétés

minières et d'autres acteurs apportent leur soutien (financier ou autre) aux initiatives sur le terrain visant à « nettoyer » l'ÉMAPE du cobalt, ils adoptent une certaine vision, donnant la priorité au travail des enfants et à d'autres risques technocratiques plutôt qu'aux problèmes structurels sous-jacents (Katz-Lavigne, 2024). Comme nous l'avons montré, les problèmes de réputation des entreprises sont un élément crucial de ce tableau. Nous avons ainsi attiré l'attention sur l'influence idéationnelle et matérielle des initiatives internationales (et des entreprises qui les financent), dans le prolongement d'un travail similaire réalisé par l'un des auteurs de ce document (Katz-Lavigne, 2024).

La promotion de la visibilité et de l'invisibilité a une série de conséquences sur le terrain. Cela inclut le fait que les sites miniers d'ÉMAPE eux-mêmes sont déjà sélectivement visibles et délibérément invisibilisés, y compris par les autorités congolaises, avec seulement quelques sites réellement accessibles aux Congolais et aux non-Congolais de l'extérieur. La gestion de la visibilité et de l'accès à l'information en ce qui concerne les prix, en particulier les prix internationaux, sont des domaines qui méritent d'être étudiés davantage. Les hommes et les femmes impliqués dans le secteur de l'ÉMAPE dans la région luttent fréquemment pour obtenir une part équitable de l'extraction du cuivre, du cobalt et d'autres minéraux ayant une grande valeur de la région. Ces efforts sont compromis par le manque de connaissances, notamment le manque de connaissances des creuseurs sur la valeur exacte du minerai sur le marché mondial. Les mineurs sont beaucoup plus en contact avec les négociants et les intermédiaires au niveau local, grâce auxquels ils tentent d'influencer le prix des minerais qu'ils reçoivent localement – un prix qui est déconnecté de sa valeur « réelle » sur le marché mondial. Cela suggère un lien entre la visibilité et la capacité (ou l'absence de capacité) des mineurs à négocier de meilleurs prix. Dans le même ordre d'idées, il est nécessaire d'approfondir les liens théoriques et empiriques entre la visibilité des différentes initiatives et la participation des petits exploitants miniers – bien que, comme l'a également exploré Thung (2024), il est peu probable que la relation entre les deux soit linéaire.

Références

Afrewatch. (2024). *Press release: "361,000 children in the copper and cobalt mines of Haut Katanga and Lualaba in 2024: the civil society has reservations about the UNICEF figure and requests additional information"*. <https://afrewatch.org/press-release-361000-children-in-the-copper-and-cobalt-mines-of-haut-katanga-and-lualaba-in-2024-the-civil-society-has-reservations-about-the-unicef-figure-and-requests-additional-information/>

African Development Bank Group. (n.d.). *Democratic Republic of Congo – Support Project for Alternative Welfare of Children and Young People Involved in the Cobalt Supply Chain (PABEA-COBALT)*. <https://mapafrica.afdb.org/en/projects/46002-P-CD-I00-010>

Amnesty International, & Afrewatch. (2016). *Democratic Republic of Congo: "This is what we die for": Human rights abuses in the Democratic Republic of the Congo power the global trade in cobalt*. <https://www.amnesty.org/en/documents/afr62/3183/2016/en/>

Arian, H. (2021). *The contradictions of a clean cobalt commitment* [Master's thesis, Utrecht University].
<https://studenttheses.uu.nl/bitstream/handle/20.500.12932/71/Hadassah%20Arian%20Thesis%20Contradictions%20of%20a%20Clean%20Cobalt%20Commitment%20July%202021.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

Arian, H., Mwishamali Lukobo, E., Geenen, S., & Katz-Lavigne, S. (Forthcoming). The responsible cobalt sourcing assemblage: thinking through a booming governance framework. *The Extractive Industries and Society* (under review).

Bakonyi, J. (2018). Seeing like bureaucracies: Rearranging knowledge and ignorance in Somalia. *International Political Sociology*, 12(3), 256-273. <https://doi.org/10.1093/ips/oly010>

Banza Lubaba Nkulu, C., Casas, L., Haufroid, V., De Putter, T., Saenen, N. D., Kayembe-Kitenge, T., Musa Obadia, P., Kyanika Wa Mukoma, D., Lunda Ilunga, J.-M., Nawrot, T. S., Luboya Numbi, O., Smolders, E., & Nemery, B. (2018). Sustainability of artisanal mining of cobalt in DR Congo. *Nature Sustainability*, 1(9), 495-504. <https://doi.org/10.1038/s41893-018-0139-4>

Beaule, V. (2023, February 8). *Artisanal cobalt mining swallowing city in Democratic Republic of the Congo, satellite imagery shows*. ABC News. <https://abcnews.go.com/International/cobalt-mining-transforms-city-democratic-republic-congo-satellite/story?id=96795773>

Baumann-Pauly, D., & Trabelsi, L. (2021). Complementing mandatory human rights due diligence: Using multi-stakeholder initiatives to define human rights standards. *NYU Stern School of Business* Forthcoming. <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3810689>

BBC News Afrique. (2018, December 4). *Le cobalt substance stratégique en RDC*.
<https://www.bbc.com/afrique/region-46440013>

Behrends, A. (2020). Renegotiating humanitarian governance: Challenging invisibility in the Chad–Sudan borderlands. In J. Bjarnesen & S. Turner (Eds.), *Invisibility in African displacements: From structural marginalization to strategies of avoidance* (pp. pages of chapter). Zed Books.
<https://www.diva-portal.org/smash/get/diva2:1500293/FULLTEXT01.pdf#page=35>

Better Mining. (2023). *Better Mining impact report 2022*. <https://www.rcsglobal.com/better-mining-impact-and-oecd-steo-5-report-2022/>

Calvão, F., McDonald, C. E. A., & Bolay, M. (2021). Cobalt mining and the corporate outsourcing of responsibility in the Democratic Republic of Congo. *The Extractive Industries and Society*, 8(4).
<https://doi.org/https://doi.org/10.1016/j.exis.2021.02.004>

Cibaye, B. B., & Cigoho, I. I. (2020, November). *Analyse des incidents liés aux chaînes d'approvisionnement en minerais des filières stannifères et aurifères (3T+G) dans les Territoires de Walungu et Kabare au Sud-Kivu*. IPIS. https://ipisresearch.be/wp-content/uploads/2021/02/Voix-du-Congo_Analyse-des-incident-lie%CC%81s-aux-chai%CC%82nes-dapprovisionnement-en-minerais-des-filie%CC%80res-stannife%CC%80res-et-aurife%CC%80res-3TGTerritoires-de-Walungu-et-Kabare-Sud-Kivu.pdf

Cobalt for Development. (n.d.). *About us*. <https://cobalt4development.com/about-us>

Cobalt Institute. (2023). *Cobalt market report 2022*.
<https://www.cobaltinstitute.org/resource/cobalt-market-report-2022/>

Cuvelier, J. G. R., van Bockstael, S., Vlassenroot, K., & Iguma Wakenge, C. (2014). *Analyzing the Impact of the Dodd-Frank Act on Congolese Livelihoods*. SSRN. https://s3.amazonaws.com/ssrc-cdn1/crmuploads/new_publication_3/%7B57858126-EF65-E411-9403-005056AB4B80%7D.pdf

Deberdt, R. (2022). Land access rights in minerals' responsible sourcing. The case of cobalt in the Democratic Republic of the Congo. *Resources Policy*, 75.
<https://doi.org/https://doi.org/10.1016/j.resourpol.2021.102534>

Deberdt, R., & Billon, P. L. (2021). Conflict minerals and battery materials supply chains: A mapping review of responsible sourcing initiatives. *The Extractive Industries and Society*, 8(4).
<https://doi.org/10.1016/j.exis.2021.100935>

De Haan, J., & Geenen, S. (2016). Mining cooperatives in Eastern DRC The interplay between historical power relations and formal institutions. *The Extractive Industries and Society*, 3(3), 823-831. <https://doi.org/10.1016/j.exis.2016.05.003>

Diemel, J. A., & Hilhorst, D. J. M. (2019). Unintended consequences or ambivalent policy objectives? Conflict minerals and mining reform in the Democratic Republic of Congo. *Development Policy Review*, 37(4), 453-469. <https://doi.org/https://doi.org/10.1111/dpr.12372>

Dranginis, H. (2016). *Point of origin: Status report on the impact of Dodd-Frank 1502 in Congo*. Enough Project. https://enoughproject.org/files/DRC_PointofOrigin_022016.pdf

Els, F. (2020). *Cobalt price: BMW avoids the Congo conundrum – for now*.
<https://www.mining.com/cobalt-price-bmw-avoids-the-congo-conundrum-for-now/>

Emel, J., & Huber, M. T. (2008). A risky business: Mining, rent and the neoliberalization of "risk". *Geoforum*, 39(3), 2008, 1393-1407. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2008.01.010>

Fair Cobalt Alliance. (2022). *Annual report 2022*.
https://www.faircobaltalliance.org/app/uploads/2023/02/fca_report-annual-2022_final-digital.pdf

Fair Cobalt Alliance. (n.d.-a). *Fair Cobalt Alliance / L'Alliance du Cobalt Équitable*.
<https://www.faircobaltalliance.org/>

Fair Cobalt Alliance. (n.d.-b). *Governance*. <https://www.faircobaltalliance.org/about-us/governance/>

Fair Cobalt Alliance. (n.d.-c). *Local partners*. <https://www.faircobaltalliance.org/supply-chain-wide-collaboration/local-partners/>

Fair Cobalt Alliance. (n.d.-d). *Our approach*. <https://www.faircobaltalliance.org/approach/>

Gabor, D., & Sylla, N. S. (2023). Derisking developmentalism: A tale of green hydrogen. *Development and Change*, 54, 1169-1196. <https://doi.org/10.1111/dech.12779>

Geenen, K. (2021). Gnawing away at the city: Narratives of domestic precarity in a Congolese mining town. *African Studies Review*, 64(2), 412–433. <https://doi.org/10.1017/asr.2020.65>

Geenen, S. (2012). A dangerous bet: The challenges of formalizing artisanal mining in the Democratic Republic of Congo. *Resources Policy*, 37(3), 322-330.
<https://doi.org/https://doi.org/10.1016/j.resourpol.2012.02.004>

Geenen, S. (2015). *African artisanal mining from the inside out. Access, norms and power in Congo's gold sector*, Routledge, Abingdon.

Geenen, S., Bashizi, A., Lunanga, E., Kabunga, P. D., Mushagalusa, A. N., Kuliumbwa, E., & Mukulu, J. B. (2021). *Industrie minière et développement local en République Démocratique du Congo : focus sur l'emploi dans les sous-traitances*. IOB, Institute of Development Policy, University of Antwerp.

Geenen, S., & Katz-Lavigne, S. (Forthcoming). Faire face aux risques : une compréhension alternative.

Gibb, M. (2020, September 11). *Weak links*. Aeon. <https://aeon.co/essays/what-the-supply-chain-metaphor-obscures-about-global-justice>

Glencore. (2020, August 24). *Our evolving approach to ASM: a plan for co-existence and transformation*. <https://www.glencore.com/media-and-insights/insights/our-evolving-approach-to-artisanal-small-scale-mining>

Glencore. (n.d.). *Kamoto Copper Company*. <https://www.kamotocoppercompany.com/en/>

Global Witness. (2006, July 5). *Digging in corruption: Fraud, abuse and exploitation in Katanga's copper and cobalt mines*.
<https://congomines.org/system/attachments/assets/000/001/488/original/07digging.pdf?1532948414>

Good Shepherd International Foundation (n.d.). *Children not miners*. <https://congo.gsif.it/>

Gustafsson, M.-T., Schilling-Vacaflor, A., & Lenschow, A. (2023). Foreign corporate accountability: The contested institutionalization of mandatory due diligence in France and Germany. *Regulation & Governance*, 17, 891-908. <https://doi.org/10.1111/rego.12498>

Hardon, A. (2021). *Chemical youth: Critical studies in risk and uncertainty*. Palgrave Macmillan, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-030-57081-1_9

Hönke, J. (2018). Transnational clientelism, global (resource) governance, and the disciplining of dissent. *International Political Sociology*, 12(2), 109–124. <https://doi.org/10.1093/ips/oly007>

Iguma Wakenge, C. (2018). *Mining minerals or mining the state? The practical norms governing mineral extraction in former Katanga, Democratic Republic of Congo*. Secure Livelihoods Research Consortium. <https://securelivelihoods.org/wp-content/uploads/Miningminerals-or-mining-the-state-Claude-Iguma-final-online.pdf>

IPIS/ULULA. (2019). *Assessing the impact of due diligence programmes in Eastern DRC: A baseline study*. <https://ipisresearch.be/publication/assessing-impact-due-diligence-programmeseastern-drc-baseline-study/>

Johansson de Silva, S., Strauss, T., & Morisho, N. (2019). *The Mutoshi Pilot Project: Local economic impact of a project aimed at formalizing artisanal and small-scale mining*. https://www.trafigura.com/media/2433/2019_trafigura_the_mutoshi-pilot_project.pdf

Katz-Lavigne, S. (2019). Artisanal copper mining and conflict at the intersection of property rights and corporate strategies in the Democratic Republic of Congo. *The Extractive Industries and Society*, 6(2), 399-406. <https://doi.org/https://doi.org/10.1016/j.exis.2018.12.001>

Katz-Lavigne, S. (2020a). Distributional impact of corporate extraction and (un)authorised clandestine mining at and around large-scale copper- and cobalt-mining sites in DR Congo. *Resources Policy*, 65. <https://doi.org/https://doi.org/10.1016/j.resourpol.2020.101584>

Katz-Lavigne, S. (2020b). « *Qui ne risque rien, n'a rien* »: *Conflict, distributional outcomes, and property rights in the copper- and cobalt-mining sector of the DRC* [Doctoral dissertation, University of Groningen]. <https://doi.org/10.33612/diss.112662976>

Katz-Lavigne, S. (2024). Framing spaces as (il)legitimate: “dirty” cobalt and the (mis)uses of artisanal and small-scale mining sites in south-eastern Democratic Republic of Congo. *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne Des Études Africaines*, 58(1), 109–131. <https://doi.org/10.1080/00083968.2023.2273500>

Katz-Lavigne, S., Arian, H., Deberdt, R., & Geenen, S. (2023). *Driving Change in the Democratic Republic of Congo: an initial mapping of participation in mineral regulation and responsible sourcing* (IOB Working Paper 2023.04). Institute of Development Policy. https://medialibrary.uantwerpen.be/files/8518/482b501d-4226-4b80-88f9-00d501fde4bd.pdf?_gl=1*qt85cb*_gcl_au*MjA4Nzk4NDM5My4xNjk3NzlwODE2*_ga*MTkzNTcyODczMS4xNjgxOTkyMzcy*_ga_WVC36ZPB1Y*MTcwMTM1MDY4Ny4xMjYyMS4xNzAxMzUyMjk3LjllwLjAuMA..&_ga=2.63742956.2146687794.1701154950-1935728731.1681992372

Katz-Lavigne, S., & Mwishamali Lukobo, E. (2023, July 3). Cobalt Red: a regressive, deeply flawed account of Congo’s mining industry. *OpenDemocracy*. <https://www.opendemocracy.net/en/beyond-trafficking-and-slavery/cobalt-red-siddharth-kara-democratic-republic-congo-book-review/>

Katz-Lavigne, S., Mwishamali Lukobo, E., Geenen, S., & Arian, H. (Forthcoming). The complexities of (co)producing and sharing knowledge: Methodology, process, ethics, and race in the Driving Change project.

Kilosho Buraye, J. (2018). *Industrialisation et traçabilité minières au Sud-Kivu : Quel avenir pour les exploitants miniers artisanaux ?* <https://delvedatabase.org/resources/industrialisation-ettra%C3%A7abilit%C3%A9-mini%C3%A8res-au-sud-kivu-quel-avenir-pour-les-exploitantsminiers-artisanaux>

Koenig-Archibugi, M., & Macdonald, K. (2013). Accountability-by-proxy in transnational non-state governance. *Governance*, 26(3), 499-522. <https://doi.org/https://doi.org/10.1111/j.1468-0491.2012.01609.x>

Landau, I. (2019). Human rights due diligence and the risk of cosmetic compliance. *Melbourne Journal of International Law*, 20(1), 221-247. <https://classic.austlii.edu.au/au/journals/MelbJIL/2019/9.html>

Lopez-Lucia, E., & Martín de Almagro, M. (2023). Introduction: Transnational assemblages and the production of security knowledges. New perspectives on security governance in, and on, conflict and post-conflict contexts. *Territory, Politics, Governance*, 12(4), 465–483. <https://doi.org/10.1080/21622671.2023.2271524>

Makori, T. M. (2019). *Artisanal mines, governance and historical generations in the Congo Copperbelt*. [Doctoral dissertation, University of Toronto]. https://tspace.library.utoronto.ca/bitstream/1807/95913/3/Makori_Timothy_M_201906_PhD_thesis.pdf

Mancini, L., Eslava, N., Traverso, M., & Mathieux, F. (2020). *Responsible and sustainable sourcing of battery raw materials*. <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC120422>

Manley, D., Heller, P. R. P., & Davis, W. (2022). *No time to waste: Governing cobalt amid the energy transition*. The Center for Law, Energy & the Environment & the Natural Resource Governance Institute. <https://resourcegovernance.org/publications/no-time-waste-governing-cobalt-amid-energy-transition>

Matthysen, K., Spittaels, S., & Schouten, P. (2019). *Mapping artisanal mining areas and mineral supply chains in Eastern DR Congo Impact of armed interference & responsible sourcing*. https://ipisresearch.be/wp-content/uploads/2019/04/1904-IOM-mapping-eastern-DRC_versie03.pdf

McGoey, L. (2007). On the will to ignorance in bureaucracy. *Economy and Society*, 36(2), 212-235. <https://doi.org/10.1080/03085140701254282>

McGoey, L. (2012). The logic of strategic ignorance. *British Journal of Sociology*, 63(3), 533-576. <https://doi.org/10.1111/j.1468-4446.2012.01424.x>

McKerracher, C., & Wagner, S. (2021, August 9). At least two-thirds of global car sales will be electric by 2040. *Bloomberg*. <https://www.bloomberg.com/news/articles/2021-08-09/at-least-two-thirds-of-globalcar-sales-will-be-electric-by-2040?leadSource=verify%20wall>

MSI Integrity. (2020). *Not fit-for-purpose: The grand experiment of multi-stakeholder initiatives in corporate accountability, human rights and global governance*. <https://www.msi-integrity.org/not-fit-for-purpose/>

MSI Integrity. (n.d.). *What are MSIs?* <https://www.msi-integrity.org/what-are-msis/>

Musamba, J., & Vogel, C. (2021). The problem with “conflict minerals”. *Dissent Magazine*. https://www.dissentmagazine.org/online_articles/the-problem-with-conflict-minerals

Mwishamali Lukobo, E., Geenen, S., & Katz-Lavigne, S. (Forthcoming). The cooperatives: gatekeepers of the sites / Les coopératives : les portiers des sites.

Ndatabaye, E. M., Buhendwa, A. M., Kusimwa, G. B., & Nyenyezi, M.-R. B. (2021). Institutions des réformes minières et perceptions des exploitants miniers artisanaux du coltan à Numbi (Sud-Kivu, Est de la RDC). In R. Ndayiragije, S. Alidou, A. Ansoms & S. Geenen (Eds.), *Conjonctures de l'Afrique centrale* (pp. 159-189). L'Harmattan. https://www.eca-creac.eu/sites/default/files/pictures/institutions_des_reformes_minieres_et_perceptions_des_exploitants_miniers_2.pdf

Nzongola-Ntalaja, G. (2002). *The Congo from Leopold to Kabila: A people's history*. Zed Books.

OECD. (2016a). *OECD due diligence guidance for responsible supply chains of minerals from conflict-affected and high-risk areas: Third edition*. <https://search.oecd.org/corporate/oecd-due-diligence-guidance-for-responsible-supply-chains-of-minerals-from-conflict-affected-and-high-risk-areas-9789264252479-en.htm>

OECD. (2019). *Interconnected supply chains: a comprehensive look at due diligence challenges and opportunities sourcing cobalt and copper from the Democratic Republic of the Congo*. <https://mneguidelines.oecd.org/interconnected-supply-chains-a-comprehensive-look-at-due-diligence-challenges-and-opportunities-sourcing-cobalt-and-copper-from-the-drc.htm>

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR). (n.d.). *Corporate human rights due diligence – identifying and leveraging emerging practices*. <https://www.ohchr.org/en/special-procedures/wg-business/corporate-human-rights-due-diligence-identifying-and-leveraging-emerging-practices>

Pact. (n.d.-a). *Addressing child labor in cobalt artisanal and small-scale mining in Kolwezi*. <https://www.pactworld.org/projects/addressing-child-labor-cobalt-artisanal-and-small-scale-mining-kolwezi>

Pact. (n.d.-b). *Mutoshi ASM pilot*. <https://www.pactworld.org/projects/mutoshi-asm-pilot>

(Pact, n.d.-c). *Responsible sourcing project*. <https://www.pactworld.org/projects/responsible-sourcing-project>

Panella, C., & Putter, T. D. (2022). The invisible lives of cobalt miners and green traceability discourses. *Anthropology Today*, 38(5), 13–16. <https://doi.org/10.1111/1467-8322.12753>

Pattisson, P. (2021). 'Like slave and master': DRC miners toil for 30p an hour to fuel electric cars. *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/global-development/2021/nov/08/cobalt-drcminers-toil-for-30p-an-hour-to-fuel-electric-cars>

Ponte, S., Noe, C., & Brockington, D. (2022). New partnerships for sustainability. In S. Ponte, C. Noe, & D. Brockington (Eds.), *Contested sustainability: The political ecology of conservation and development in Tanzania*. Boydell & Brewer. <https://openaccess.boydellandbrewercms.com/?id=-254245>

RAID. (2021, November 7). *Exploitation of workers in DR Congo taints electric vehicles*. <https://www.raiduk.org/blog/cobalt-workers-exploitation>

Resource Matters. (2019). *See no evil, speak no evil – Poorly managed corruption risks in the cobalt supply chain*. <https://resourcematters.org/wp-content/uploads/2019/04/ResourceMatters-SeeNoEvil-CobaltCorruptionRisks-Apr-2019.pdf>

Responsible Business Alliance. (n.d.). *About the RBA*. <https://www.responsiblebusiness.org/about/rba/>

Ryan, M. D. J. (2024). 'Our land abounds in nature's gifts': Commodity frontiers, Australian capitalism, and socioecological crisis. *Asia-Pacific Economic History Review*, 64, 267-272. <https://doi.org/10.1111/aehr.12292>

Sarfaty, G. A., & Deberdt, R. (2024). Supply chain governance at a distance. *Law & Social Inquiry*, 49(2), 1036–59. <https://doi.org/10.1017/lsi.2023.17>

Scheele, F., Nkumba, E. U., Ben-Bellah, D., Bwenda, C., de Haan, E., & Kiezebrink, V. (2016). *Cobalt blues: Environmental pollution and human rights violations in Katanga's copper and cobalt mines*. SOMO, AFREWATCH, ACIDH, & Premicongo. <https://www.somo.nl/cobalt-blues/>

Schouten, P., & Miklian, J. (2020). The business–peace nexus: 'business for peace' and the reconfiguration of the public/private divide in global governance. *Journal of International Relations and Development*, 23, 414-435. <https://doi.org/10.1057/s41268-018-0144-2>

Schütte, P. (2019). International mineral trade on the background of due diligence regulation: A case study of tantalum and tin supply chains from East and Central Africa. *Resources Policy*, 62, 674-689. <https://doi.org/10.1016/j.resourpol.2018.11.017>

Sofala Partners, & BetterChain. (2019). *The barriers to financial access for the responsible minerals trade in the GLR*. [https://www.planetgold.org/sites/default/files/2020-03/PPA.%20April%202019.%20Barriers and opportunities for artisanal access to finance.%20final.pdf](https://www.planetgold.org/sites/default/files/2020-03/PPA.%20April%202019.%20Barriers%20and%20opportunities%20for%20artisanal%20access%20to%20finance.%20final.pdf)

Sturmes, D. (n.d.). The fatal toll of artisanal cobalt mining continues. Is responsible ASM even possible? *Fair Cobalt Alliance*. <https://www.faircobaltalliance.org/blog/the-fatal-toll-of-artisanal-cobalt-mining-continues-is-responsible-asm-even-possible/>

Taka, M. (2014a). *A critical analysis of human rights due diligence processes in mineral supply chains: Conflict minerals in the DRC*. <https://saiia.org.za/research/a-critical-analysis-of-human-rights-due-diligence-processes-in-mineral-supply-chains-conflict-minerals-in-the-drc/>

Taka, M. (2014b). Multi-stakeholder regulation of conflict minerals in the Democratic Republic of Congo: The challenges to include missing voices from the DRC. In E. Bohórquez & N. Etxaniz (Eds), *A new generation of public control* (pp. 137-147). Citizens and Markets, A Transparencia Mexicana Initiative. <https://pure.coventry.ac.uk/ws/portalfiles/portal/3927545/Pages+from+CM-SERIES-2-A-New-Generation.pdf>

Tesla. (2021). *Tesla conflict minerals report*. <https://www.tesla.com/sites/default/files/about/legal/2021-conflict-minerals-report.pdf?redirect=no>

The Cobalt Action Partnership. (2021). *Report from stakeholder consultations on the Artisanal and Small-Scale Mining Cobalt ESG Management Framework*. <https://www.globalbattery.org/media/publications/report-from-stakeholder-consultations-on-the-asm-cobalt-esg-management-framework-english.pdf>

Thung, P. H. (2023, July 25). Nature conservation, illegal logging, and orangutans: ethnographic insights and practical recommendations. *Pokok*. <https://pokokborneo.wordpress.com/2023/07/25/nature-conservation-illegal-logging-and-orangutans-ethnographic-insights-and-practical-recommendations/>

Thung, P. H. (2024). The politics of visibility in community-based conservation: Insights from a village forest in West Kalimantan, Indonesia. *Conservation and Society*, 22(4), 145-155. A DOI: 10.4103/cs.cs_5_24

Tsing, A. L. (2003). Natural resources and capitalist frontiers. *Economic and Political Weekly*, 38(48), 5100-5106. <https://www.jstor.org/stable/4414348>

Umicore. (2022, July 4). *EIGHT and without conditions: a development project out of the norm*. <https://www.umicore.com/en/newsroom/news/eight-and-without-conditions/>

Umicore. (n.d.). *Responsible sourcing of cobalt*. <https://www.umicore.com/en/newsroom/topics-ofinterest/cobalt-sourcing/>

United Nations Climate Change. (n.d.). *Fairphone – The Netherlands*. <https://unfccc.int/climate-action/momentum-for-change/ict-solutions/fairphone>

USAID. (2020). *Issue brief artisanal & small-scale mining: USAID activities & approaches*. <https://www.land-links.org/wp-content/uploads/2020/01/USAID-ASM-Issue-Brief-Jan-2020.pdf>

van den Brink, S., Kleijn, R., Sprecher, B., & Tukker, A. (2020). Identifying supply risks by mapping the cobalt supply chain. *Resources, Conservation and Recycling*, 156. <https://doi.org/10.1016/j.resconrec.2020.104743>

Verbrugge, B., & Geenen, S. (2019). The gold commodity frontier: A fresh perspective on change and diversity in the global gold mining economy. *The Extractive Industries and Society*, 6(2), 413-423. <https://doi.org/10.1016/j.exis.2018.10.014>

Vio, E. (2019). *Women in mining*. True Story Award. <https://truestoryaward.org/story/68>

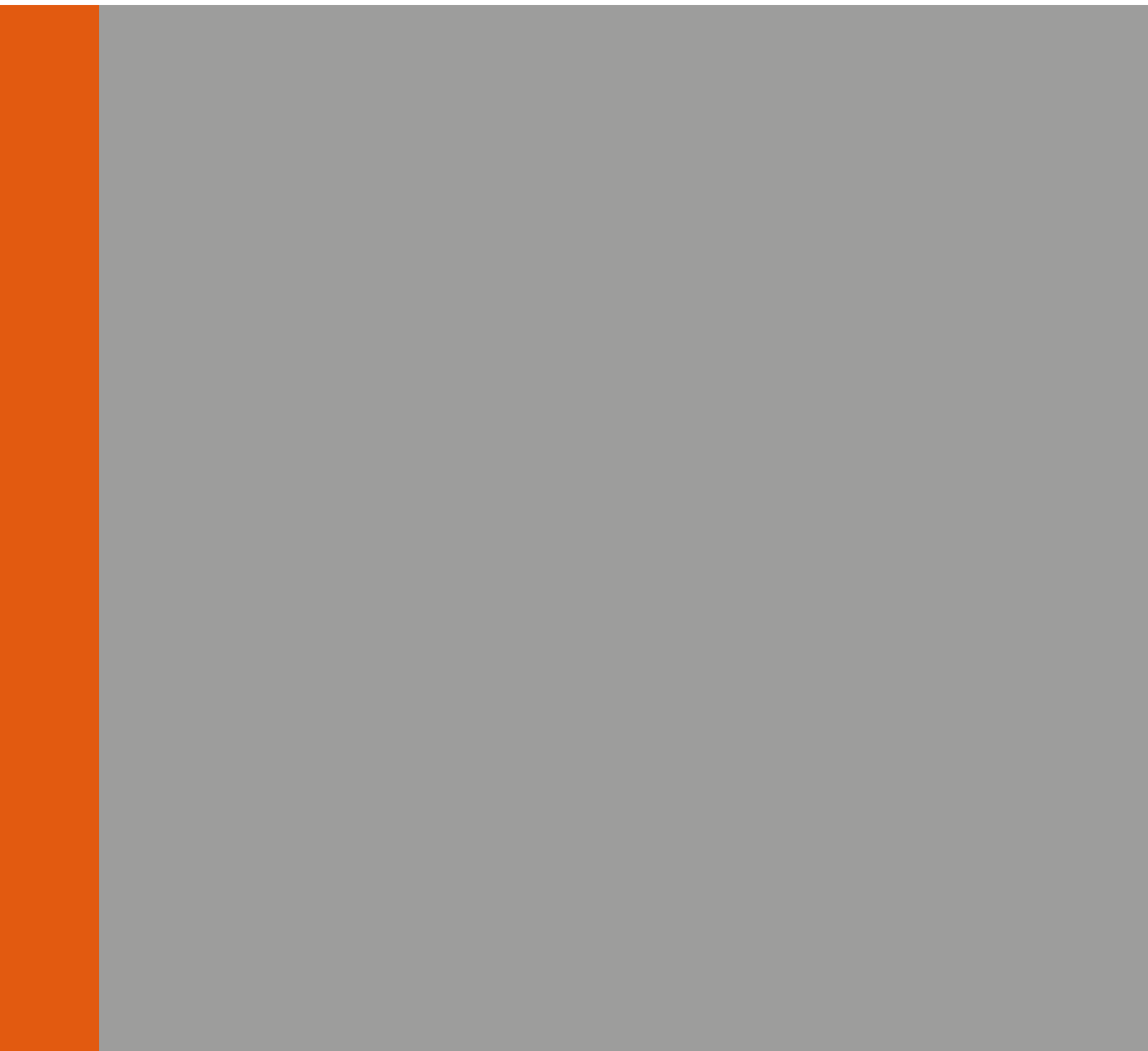
Vogel, C. N. (2022). *Conflict Minerals Inc.* Hurst & Company.

Wikipedia. (n.d.). *CMOC Group Limited*. https://en.wikipedia.org/wiki/CMOC_Group_Limited

Wong, G. Y., Holm, M., Pietarinen, N., Ville, A., & Brockhaus, M. (2022). The making of resource frontier spaces in the Congo Basin and Southeast Asia: A critical analysis of narratives, actors and drivers in the scientific literature. *World Development Perspectives*, 27. <https://doi.org/10.1016/j.wdp.2022.100451>

Sources de financement

Cette recherche a été rendue possible par le projet Driving Change (G023822N, financé par le FWO, 2022-2025), avec un financement supplémentaire d'InfoMine (Université d'Anvers BOF Small Research Grant 50500).



University of Antwerp
IOB | Institute of
Development Policy